

**OFIS** store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760<sup>®</sup>  
+ Imprimante HP 1515

**145.000** HT

STOCK LIMITE

LibreOffice + Antivirus Microsoft  
Offertes

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

# LA SEMAINE AFRICAINE

64<sup>ème</sup> année

[www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net)

N° 3586 du Mardi 26 Avril 2016 - 64<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
 CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Session pastorale annuelle de la Conférence épiscopale du Congo

**Les évêques à l'écoute des commissions épiscopales et structures d'Eglise**



Photo de famille à l'ouverture des travaux.

(P.9)

**TRIBUNE LIBRE**

**Quel ministre de l'économie et des finances pour la nouvelle République?**

(P.15)

RETROUVEZ VOTRE PUB EN PAGE 14

**CELEC**  
COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

Congo



**Clément Mouamba, premier ministre, chef du gouvernement!**

(P.3)

Département du Pool

**Visite des journalistes et défenseurs des droits de l'homme dans cinq localités**



L'école primaire Milongo à Vindza avec un trou provoqué par un obus tiré par un hélicoptère.

(P.8)

D.g.s.t (Direction générale de la surveillance du territoire)

**Des agents formés sur la lutte contre la fraude documentaire et la migration irrégulière**

(P.7)

Musique

**Un des piliers de la rumba congolaise, Papa Wemba est décédé à Abidjan**



Le virtuose artiste a joué ses dernières partitions au bord de la lagune Ebrié.

(P.12)

**OKEN PALACE HOTEL**  
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !  
A partir de 25.000 Fcfa

**OKEN PALACE HOTEL**

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.  
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 - 05 513 13 73 - 06 642 42 89



CHEZ NOUS,  
ON DONNE AVEC LE COEUR



Parce que votre sourire est notre plus belle récompense, nous nous engageons à vous offrir un service au sol et à bord toujours guidé par le dévouement.

Bienvenue chez nous, vous êtes chez vous.

Congo

# Clément Mouamba, premier ministre, chef du gouvernement!

Le président de la République, Denis Sassou-Nguesso a nommé, vendredi 23 avril 2016, Clément Mouamba, la soixantaine révolue, en qualité de premier ministre, chef du gouvernement. Il aura la mission de former le premier gouvernement du quinquennat du président Denis Sassou-Nguesso, qu'il a placé sous le signe du «*tout-économie*», en vue d'un «*tout-social, mieux accompli pour tous*». C'est donc à un économiste que le président Denis Sassou-Nguesso a eu recours, pour réaliser son projet de société «*La marche vers le développement. Allons plus loin ensemble*».



Clément Mouamba.

La nomination de Clément Mouamba au poste de premier ministre n'a pas surpris certains observateurs de la scène politique congolaise. Il était parmi les trois ou quatre personnalités pressenties comme pouvant occuper ce poste. La soixantaine révolue, Clément Mouamba est originaire de la Lékoumou, dans le Sud-ouest du Congo. Banquier formé en France, il fut directeur général, président de la B.c.c. (Banque commerciale congolaise), qui fut la plus grande banque congolaise, dans les années 80, mais fit faillite sous son autorité. Apparatchik du parti unique, le P.c.t (Parti congolais du travail), il cumulait ce poste avec celui de conseiller économique du président Denis Sassou-Nguesso, avant d'être nommé ministre dans le gouvernement du premier ministre Ange-Edouard Pongui, sous le règne de Sassou I. Après l'élection du président Pascal Lissouba, en août 1992, Clément Mouamba

a occupé plusieurs fois le poste de ministre, sous le régime de Pascal Lissouba. Ainsi, il fut ministre de l'économie, des finances et du plan, chargé de la prospective des réformes économiques (1992, sous le gouvernement de Maurice Stéphane Bongho-Nouarra), ministre des finances et du budget, sous le gouvernement de Claude Antoine Da Costa (juin 1992-1993), ministre du plan et de la prospective, sous le gouvernement de Jacques Joachim Yhombi-Opango (1994). Après de bons et loyaux services, Pascal Lissouba néanmoins lui fit bénéficier d'un parachute doré, en le mettant à la disposition de la B.e.a.c (Banque des Etats de l'Afrique centrale), où il officia comme président de l'O.m.a.c (Office monétaire d'Afrique centrale), et conseiller spécial du gouverneur de la banque, jusqu'à sa retraite. Membre du bureau politique de l'U.pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie

sociale) et député élu dans la Lékoumou en 1992, Clément Mouamba a été exclu de son parti, après avoir pris part aux consultations présidentielles de 2015 qui ont conduit au dialogue de Sibiti, lequel dialogue a balisé la voie du dernier référendum constitutionnel. Lors du procès qui condamna, par contumace, le 28 décembre 2001, le président Pascal Lissouba à 30 ans de travaux forcés pour haute trahison avec une amende de 25 milliards de francs Cfa (37 millions d'euros) dans l'affaire du contrat pétrolier entre le gouvernement congolais avec la société américaine Oxy, Clément Mouamba donna un signal fort, en acceptant de venir témoigner depuis son exil à Yaoundé. Il fut, lors de la signature de cet accord pétrolier, ministre de l'économie. Il accrédita la thèse

selon laquelle Pascal Lissouba et ses ministres, Benoît Koukébé et Ngoula Moun-gounga-Nkombo, avaient bien détourné une partie des 150 millions de dollars dudit contrat, malgré ses mises en garde. Une ordonnance de non-lieu fut prononcée en sa faveur, lui permettant ainsi de regagner son pays. Clément Mouamba sera chargé de composer la future équipe gouvernementale. Bien connu du public, Clément Mouamba aura la mission de former le premier gouvernement du quinquennat du président Denis Sassou-Nguesso, qu'il a placé sous le signe de «*tout économie*», en vue du «*tout social*» et surtout de la lutte contre le chômage, qui frappe une grande partie de la jeunesse congolaise.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Commentaire

## La politique a ses raisons, que les partis ne connaissent pas

Clément Mouamba, premier ministre, chef du gouvernement! Qui l'aurait cru, dans notre pays où le pouvoir est un butin qui ne se partage qu'entre complices, une fois qu'on l'a conquis. Le choix opéré par le président Denis Sassou-Nguesso est dans la droite ligne de ce qu'il a annoncé lui-même, en termes de rupture de mentalités, dans son discours d'investiture. Il a bousculé les schémas traditionnels de son pouvoir, en allant chercher son premier ministre en dehors de son sérail traditionnel du P.c.t et tout ce qui tourne autour. Il a pris parmi les personnalités qui avaient poliment dit non au changement de la Constitution, mais qui respectent les institutions nationales et sont disposées au dialogue.

Quand on sait la hargne avec laquelle les radicaux du camp de la majorité s'en prenaient à ceux qui étaient opposés au changement de la Constitution, on s'imagine difficilement que le président Sassou-Nguesso ait eu l'idée de braver les siens, pour nommer une personnalité opposée au changement de la Constitution, mais respectueuse des principes démocratiques, des institutions nationales et disposée au dialogue. Deux actes ont, probablement, concouru au choix de Clément Mouamba. Sa participation au procès contre le président Pascal Lissouba sur le bradage des parts du Congo dans la société Elf et sa participation aux consultations présidentielles. Au sortir de ces consultations, en juin 2015, voici ce qu'il avait déclaré à la presse: «*Le dialogue est une vertu, une condition nécessaire, mais pas suffisante. Lorsqu'il y a dialogue et surtout quand on arrive aux conclusions, il faut que ces conclusions soient appliquées. Ce qui n'a pas été le cas pour Ewo et Dolisie. Ça, c'est une attente. Donc, je suis pour le dialogue, mais si le dialogue a abouti à des conclusions consensuelles, il faut que ces conclusions puissent être appliquées. C'est comme ça que nous pouvons faire marcher notre démocratie, en essayant d'abattre les mots d'incompréhension, d'intolérance que nous trouvons dans un camp comme dans un autre. J'ai également dit que dans le dialogue, il ne faut pas occulter la lancinante question de gouvernance électorale. Il faut que, dans notre pays, lorsque quelqu'un est élu, il faut qu'il soit fier de la légitimité populaire. Et celui qui n'est pas élu, qu'il soit également capable de reconnaître son échec, également avec dignité. Ce n'est pas une fatalité. Quand nous aurons atteint ce niveau, je crois que le Congo fera des progrès dans son processus démocratique. Parce que nous balbutions, il va falloir renforcer cette démocratie. En ce qui concerne le débat constitutionnel, j'ai dit au président qu'il y avait une passion autour de cette question. Lorsqu'il y a une grande passion, est-ce qu'on prend une décision dans une période aussi passionnelle? Parce que cette Constitution pose, effectivement, des problèmes. Mais modifier, je lui ai seulement dit qu'il y avait des camps du pour et du contre. C'est tout à fait normal, il faut aller au consensus. A titre personnel, j'ai marqué des réserves sur ce changement. J'ai dit au président que par rapport à la date butoir, qui est celle de juin juillet 2016, pour la prochaine présidentielle, il faut faire en sorte que tout cela puisse être réglé dans les délais, pour que la bulle-là que nous sentons dans le pays, ne puisse pas éclater dans le désordre. Donc à titre personnel, je ne suis pas partant pour un changement de Constitution. Je l'ai exprimé courageusement au président. Je lui ai également suggéré que le dialogue, il faut le poursuivre, même sans camera, il faut continuer à parler aux populations, à tout le monde. Je suis venu ici et j'assume ce que je fais, je suis citoyen de ce pays. J'ai aussi déploré que nous ayons autant d'hommes politiques dans ce pays, mais très peu d'hommes d'Etat qui savent avaler leur colère. Dans ma langue, on dit: «*La colère d'un insensé, on la lit sur la figure, celle d'un sage, elle est enfouie dans les entrailles*».*

Sanctionné au sein de son parti, l'U.pa.d.s, Clément Mouamba va faire de son mieux pour s'assurer le soutien des partis de la majorité présidentielle, pour poser ses marques en tant que premier ministre, chef du gouvernement, tout en ne devenant pas l'otage de clan politique, pour se ménager une grande marge de manœuvre dans la réalisation de son programme de gouvernement inspiré du projet de société du président de la République.

Joël NSONI

## DECLARATION DU M.C.D.D.I

A la suite de l'élection présidentielle du 20 mars 2016, les quartiers sud de Brazzaville ont fait l'objet d'attaques barbares perpétrées par des éléments armés Nsiloulou du pasteur NTOUMI.

Ces mêmes éléments continuent à terroriser, ici et là, les populations du Pool et les commerçants qui transitent par ce département.

Ces actes portent gravement atteinte à l'ordre public, à la libre circulation des biens et des personnes.

Le vendredi 15 avril, ces éléments inciviques ont attaqué, pillé et incendié 9 véhicules des commerçants et particuliers à Ngamandzambala.

Le jeudi 21 avril 2016, vers 13 heures, aux environs de Bataba, deux paisibles fils du Pool, habitants de Goma Tsétsé, en provenance de Brazzaville, ont été enlevés par les mêmes éléments Nsiloulou, emportant avec eux tout ce qu'ils possédaient: argent, vivres et vélocycles. Il s'agit de Monsieur MFOUA Adrien, président du M.C.D.D.I de Goma Tsétsé Centre, et de Monsieur SITA Clément, président P.C.T de la même localité.

Le M.C.D.D.I déclare que ces actes sont inacceptables et intolérables. Tout en s'insurgeant contre ces actes criminels, le M.C.D.D.I exige des ravisseurs la libération immédiate et sans condition de ces deux paisibles citoyens.

Le M.C.D.D.I renouvelle son attachement à la paix, à la sécurité, au dialogue, à la libre circulation des biens et des personnes, et à la stabilité politique dans notre pays.

Fait à Brazzaville, le 23 avril 2016.

Le Président du M.C.D.D.I,

Euloge Landry KOLELAS



LE RESEAU DES SMARTPHONES

## SIM MASOLO


Achète ta SIM et avec **50F** seulement,  
profite du forfait **Masolo ya sika**  
**Appels & Internet**

Compose le **\*121\*1#**

5 minutes  
d'appels



+ WHATSAPP,  
TWITTER &  
FACEBOOK  
**KDO**

 airtelcongob





**Sassou-Nguesso a manqué la signature historique de l'accord COP 21 à New York!**

Le président Denis Sassou Nguesso n'a pas effectué le voyage des Etats-Unis, pour prendre part, vendredi 22 avril 2016, au siège des Nations Unies, à New York, à la cérémonie de signature de l'accord sur le climat, dit Cop 21, acté à Paris, en décembre 2015. Cela n'arrive pas souvent qu'il rate les grands sommets, en Afrique comme dans le monde. On se rappelle, à peine, son absence remarquée, en 2000, au sommet de l'O.u.a (Organisation de l'Unité africaine) consacrant la naissance de l'U.a (Union africaine), en raison de la situation de guerre qui prévalait dans le Pool. Télé-Congo avait annoncé que le chef de l'Etat était invité à New York. Certaines mauvaises langues affirment, cependant, que le chef de l'Etat congolais ne figurait pas parmi les personnalités que les organisateurs ont invitées, spécialement, à la cérémonie de vendredi dernier. Pour eux, c'est un coup dur pour lui de n'avoir pu y être. Officiellement, cependant, l'absence de Sassou Nguesso à New York se justifie par des contraintes de calendrier. Le Congo s'est fait représenter à New York par deux membres du gouvernement, Jean-Claude Gakosso, ministre des affaires étrangères et de la coopération, et Henri Djombo, de l'économie forestière et du développement durable.

**«Publiez-ce-que-vous-payez» réclame une enquête sur les révélations de Panama Papers**

La plateforme d'O.n.gs congolaises «Publiez ce que vous payez» a demandé, jeudi 21 avril 2016, une enquête, après les révélations des Panama Papers. Des documents émanant du cabinet Mossack Fonseca, une firme panaméenne chargée de domicilier des sociétés dans des paradis fiscaux, révèlent la présence des personnalités congolaises, proches du pouvoir. Des hommes qui serviraient d'intermédiaires, pour faciliter les transactions dans les paradis fiscaux. «Ce n'est donc pas la première fois que des soupçons de détournement de l'argent du pétrole congolais se font jour», affirme la plate-forme congolaise de lutte contre la corruption. Pour elle, il est donc plus que temps que les autorités congolaises enquêtent sur ces pratiques. «Le Congo est un pays qui dépend, essentiellement, des ressources naturelles, notamment le pétrole, et il est important qu'il y ait de la transparence dans ce secteur, que ce scandale à répétition soit expliqué», a déclaré Brice Mackosso, membre de cette coalition d'O.n.gs.

**Intense lobbying anti-gouvernement congolais à Washington**

Selon des sources visiblement assez bien informées, des proches du général Jean-Marie Michel Mokoko, lequel est toujours placé en résidence surveillée chez lui, à Brazzaville, se sont rendus, la semaine dernière, à Washington où ils ont été reçus par le Congrès américain et le secrétaire d'Etat. A leur programme, la demande d'un appui pour «une résolution du Conseil de sécurité exigeant l'ouverture d'un couloir humanitaire encadré par les casques bleus et les casques verts de l'U.a (Union africaine) vers la région du Pool, qui était soumise à des frappes militaires aériennes, par l'armée et la police congolaises». Les opposants congolais demandent, par ailleurs, le soutien des Nations unies pour la nomination par l'U.a d'un médiateur de la crise.

**Mini-chambardement dans le paysage audiovisuel d'Etat**

Des journalistes ont été relevés de leurs fonctions, récemment, notamment à Télé-Congo, la chaîne nationale de télévision, moins d'un an à peine après leurs nominations. Ainsi, Christian Martial Pooos, directeur des informations, a été remplacé par Jean-Pierre Goma, animateur de l'émission «L'économie en marche» chef de service économique. Clémence Mbassi, quant à elle, cède son poste de chef de service de la rédaction française à Modeste Elenka, comme elle ne devait pas bien se l'imaginer. Et Solange Ofinobi quitte la tête du service Lingala, au profit d'Aurélien Bayard Ikama. Il semble que les partants, du moins les deux premiers cités, payent pour leurs «initiatives d'indépendance» qui commençaient à déplaire au haut sommet.

**La traversée en pirogue sur le Djoué est toujours interdite**

Depuis les violences politiques que la capitale congolaise a vécues, le 4 avril 2016, la traversée en pirogue sur la rivière Djoué, à Kinsoundi-barrage et ailleurs, est interdite par la Force publique, constate-t-on. Des militaires y sont postés. Il paraît que c'est pour réduire le nombre d'accès des éléments incontrôlés, notamment les Ninjas-nsiloulou du pasteur Ntumi, à Brazzaville. Mais, il se trouve que de nombreux travailleurs et élèves habitant les quartiers Moussosso, Mayanga, Vouéla, etc., empruntent des pirogues, pour, ensuite, prendre des bus sur la route du barrage, afin de se rendre à leurs lieux de travail, pour les uns, ou à l'école, pour les autres. Nombreux désapprouvent, maintenant, cette interdiction et demandent aux autorités d'autoriser les piroguiers de reprendre leur service, pour leur faciliter les déplacements. Qu'ils acceptent au moins que les passagers présentent leurs cartes d'identité, lors de la traversée. Cela leur facilitera au moins la vie.

**Casse-tête chinois au rond-point Nganga Edouard à Brazzaville**

Depuis plusieurs semaines, une sorte de sillon s'est formée au croisement de l'avenue Lyautey avec l'avenue des A.e.t (Anciens enfants de troupe), au rond-point du C.e.g Nganga Edouard, sans que les pouvoirs publics ne pensent à le colmater. Chaque jour, il s'approfondit et contraint les automobilistes à ralentir, pour ne pas abîmer les amortisseurs de leurs véhicules. Il se forme, alors, de sérieux embouteillages qui remettent en cause toutes les normes qui régissent le code de la route. Les pare-chocs s'entrechoquent, des écrous tombent et des insultes fusent de toutes parts dans cet espace très sollicité où chacun revendique la priorité. C'est le cas, aussi, au rond-point Mouhoumi, à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de la ville-capitale, où chacun se fraie le chemin à qui mieux mieux, au risque de provoquer un accident. D'autres endroits de la ville sont dans la même situation. L'opération «bambissa lipapa» devrait être lancée, pour colmater les nids de poule qui jonchent, maintenant, certaines avenues goudronnées, perturbant ainsi la circulation automobile.

**Céphas Germain Ewangui, coordonnateur de la Coraged «La société civile en appelle au ressaisissement de tous, à la convivialité républicaine»**

Le dimanche 24 avril 2016, la République de Guinée Equatoriale a organisé une élection présidentielle. L'Union africaine et la C.e.e.a.c (Communautaire économique des Etats de l'Afrique centrale) ont dépêché leurs experts en matière électorale, pour en assurer le suivi et l'évaluation. Céphas Germain Ewangui, quatrième vice-président de la C.n.e.i et coordonnateur de la Coraged, est parmi ces experts. Avant de quitter Brazzaville pour Malabo, la semaine dernière, il a répondu à quelques préoccupations de notre rédaction.



Céphas Germain Ewangui.

\* Monsieur le coordonnateur de la Coraged, avant de vous rendre en Guinée Equatoriale, en vue de la supervision de l'élection présidentielle, le Congo a organisé la sienne, le Tchad autant. Mais, l'on remarque que toutes ces élections sont contestées. Quel commentaire en faites-vous?

\*\* Il faut, d'abord, se féliciter que dans tous les pays cités et au-delà, sur presque l'ensemble du continent, l'organisation des élections soit, désormais, l'unique règle d'accession au pouvoir, en lieu et place des coups d'Etat de triste mémoire. C'est un pas de franchi et il en reste beaucoup d'autres à franchir, dont la création d'un environnement très favorable à l'organisation des élections apaisées et dont l'issue ne devrait plus laisser place à des contestations parfois justifiées, parfois fantaisistes. C'est un défi pour tous, à savoir: les acteurs politiques, les populations et singulièrement la société civile, en tant que fer de lance de tout combat d'édification et de consolidation de la démocratie.

\* Peut-on considérer de fantaisiste la contestation de l'élection du président Denis Sassou-Nguesso par certains de ses opposants?

\*\* Je trouve malsain de continuer à épiloguer sur l'élection présidentielle du 20 mars dernier, car de la proclamation des résultats provisoires par le ministre de l'intérieur, il y a eu la proclamation définitive par la Cour constitutionnelle, après avoir vidé le contentieux, suivi de l'installation officielle du président élu ou réélu. La culture démocratique, c'est aussi, entre autres, le respect des règles préétablies, le respect scrupuleux des institutions, le respect des lois et je lisais il y a quelques jours dans le bureau du procureur de la République adjoint, Mme Stella Michelle Yoka, à savoir: je cite: «Si je suis appelé homme, c'est parce que vit en moi la loi». C'est fondamental tout ça, pour avancer vers le chemin noble de la constitution démocratique. Il faut bien que, toute proportion gardée, les passions, les ressentiments, les émotions cèdent la place aux nobles valeurs démocratiques.

\* Dans son allocution d'investiture, le président Sassou-Nguesso a parlé de rupture de mentalités perverses. Votre commentaire et vos attentes, en tant qu'acteur éminent de la société civile?

\*\* Rupture, oui, il le faut, urgemment, comme on le dit: «Mieux vaut tard que jamais». Le président de la République a été beaucoup ovationné, en citant, point par point, les vices à corriger. Il a dû mesurer l'attente réelle des populations sur cette nécessité de rupture dans les comportements, dans les attitudes, dans les pratiques, pour prendre la hauteur à la dimension d'un Etat qui se veut réellement un Etat de droit. Un des exemples à donner est de voir le premier ministre nommé, déclaré, immédiatement, son patrimoine, lors de sa prise de fonction, conformément aux dispositions de l'article 55 de l'actuelle Constitution. Les ministres nommés devraient aussi faire le même geste. Une disposition pourtant utile dans le cadre de la transpa-

rence de la gestion de la chose publique foulée aux pieds, de 2002 à 2015, dans le cadre de l'ancienne Constitution. Cet exemple sera un des signaux forts de cette rupture attendue de tous.

Il y aura, pour la société civile, comme autre attente, outre la lutte contre toutes les antivaleurs, la réelle prise en compte de la place de la femme dans les sphères de prise de décision, dans un contexte de parité, affirmée par la Constitution. Nous voulons voir des femmes ministres d'Etat, des femmes à la tête des ministères de souveraineté et, dans la lancée, des réformes institutionnelles, des femmes à la tête d'institutions et des préfetures. Les attentes de la société civile sont grandes.

\* Un dernier mot?

\*\* Je lance une invite à notre classe politique, toutes tendances confondues, au ressaisissement, pour tenter de donner, dans toute la mesure du possible, les lettres de noblesse à notre démocratie en construction. Il faut bien des gestes d'apaisement, de reconstruction, de la convivialité entre les acteurs politiques qui sont tous fils d'un même pays, ayant donc en partage ce Congo que nous aimons tous et nous n'avons pas d'autres choix, car il est notre patrimoine commun.

La société civile en appelle au ressaisissement de tous, à la convivialité républicaine, dans le respect des valeurs républi-

caines. Propos recueillis par Joël NSONI

**LA SEMAINE AFRICAINE**

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)  
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:  
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,  
Evêque de Pointe-Noire  
Vice-Président  
Mgr Anatole MILANDOU  
Archevêque de Brazzaville  
Directeur de Publication:  
Joachim MBANZA  
Secrétaire de rédaction  
Véran Carrhol YANGA  
Tel: (242) 06.668.24.72/

01 116 63 33  
Saisie&Montage (PAO):  
Atelier La Semaine Africaine  
Service Commercial:  
Brazzaville:  
Tel.: 06.889.98.99  
05.528.03.94  
Pointe-Noire:  
Tel:05.557.78.71  
06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr  
Site Internet: lasemaineafricaine.net

OFIS store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760\* + Imprimante HP 1515

STOCK LIMITÉ

145.000 FCFA HT

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offerts

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

D.g.s.t (Direction générale de la surveillance du territoire)

# Des agents formés sur la lutte contre la fraude documentaire et la migration irrégulière

Pour terminer, le conseiller a demandé «solennellement aux officiers de la D.g.s.t. et de la D.g.p qui ont eu la chance d'être retenus parmi les bénéficiaires de ce stage, d'être particulièrement attentifs aux enseignements qui

Dans le souci d'améliorer les capacités institutionnelles de ses agents aux frontières, la D.g.s.t. (Direction générale de la surveillance du territoire) a organisé, du 19 au 22 avril 2016, dans l'auditorium de l'aéroport international Maya-Maya, à Brazzaville, une session de formation à l'endroit d'une trentaine de formateurs de cette institution, sous le thème: renforcement des capacités de lutte contre la fraude documentaire et la traite des êtres humains. L'objectif étant de répondre aux défis posés par la migration dans le domaine de la gestion des frontières et la lutte contre la migration irrégulière.

La formation dispensée aux officiers supérieurs de la D.g.s.t. était animée par les experts de l.i.c.m.p.d. (International center migration policy development) venus d'Europe et d'Afrique, sous la coordination du colonel de police Alice Bienvenu Bayidikila, directeur de la formation à la D.g.s.t., en présence du colonel de police François Ndé, conseiller à la sécurité du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, qui a ouvert les travaux, et de Mme Audrey Jolivel, cheffe de la délégation des experts de l'i.c.m.p.d. Ainsi, pendant quatre jours, les participants ont, entre autres, été éduqués sur: la sécurité aux frontières (les techniques d'impression et de personnalisation des documents, les mesures de sécurité, la vérification opérationnelle, les documents fantaisistes...); la session d'information sur le trafic des êtres humains; les notions basiques à destination des formateurs.

Selon le colonel Alice Bienvenu Bayidikila, cette formation a consisté à former les officiers supérieurs, afin d'améliorer et de faciliter le travail des officiers aux frontières, non seulement dans le domaine de la sécurité des documents (passeports, visas, cartes de séjour, etc), de la gestion des frontières, en matière de migration irrégulière, mais aussi sur les questions de trafic des êtres humains et des droits de l'homme. Dans son allocution d'ouverture, celui-ci a tout d'abord remercié les experts de l'i.c.m.p.d. pour leur «opiniâtreté à faire aboutir cette formation», avant de les rassurer du profit que les participants vont en tirer. «Nous pouvons... rassurer que les participants choisis sur des bases objectives tireront profit de cette formation, afin de la restituer au mieux, auprès de leurs collaborateurs», a-t-il déclaré. Pour lui, les «frontières cessent d'être des lignes qui séparent les Etats pour se substituer en ponts qui



Le présidium.



Le colonel de police Alice Bienvenu Bayidikila.



Les participants à la formation.



favorisent le développement de ceux-ci, avec ses corollaires de fléaux parmi lesquels: l'immigration illégale, le terrorisme, la traite des êtres humains...», a-t-il ajouté. Le meilleur contrôle aux frontières doit donc permettre de traquer la migration illégale, irrégulière et favoriser le mouvement des personnes en règle.

Abondant dans le même sens, le conseiller à la sécurité François Ndé a rappelé, dans son discours d'ouverture des travaux, que «le Congo, en raison de sa position charnière entre l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe, est en proie à une forte migration aussi bien régulière qu'irrégulière qui, ces der-

nières années, connaît une croissance exponentielle pour des raisons diverses. Face à cela, le gouverneur de Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, a lancé un vaste programme de formation des personnels de la police nationale et particulièrement ceux en service aux frontières».

leur seront dispensés... afin d'être en mesure de former d'autres personnels», a-t-il souligné. Visiblement satisfaits de cette formation, les participants ont souhaité que ce genre d'initiatives se perpétue, pour la sûreté du Congo.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Etude de Maître Salomon LOUBOULA  
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville  
Immeuble «Résidence de la Plaine», Premier étage, Place marché  
de la Plaine Centre-ville, Boîte Postale: 2927, Brazzaville,  
République du Congo  
Téléphone: (00242) 06 677 89 61  
E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

## ANNONCE LEGALE

### ETS ZEBI SERVICES

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS CFA  
SIEGE SOCIAL: I, QUATER, AVENUE DE L'ABATTOIR, NGANGOUONI,  
MAKELEKELE, BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO  
RCCM N° CG/BZV/16 B 6413

CESSIONS DE PARTS SOCIALES - NOMINATION  
DE NOUVEAUX GERANT - MODIFICATION DE L'OBJET  
SOCIAL - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL, MODIFICATION  
CORRELATIVE DES STATUTS ET MISE A JOUR DESDITS  
STATUTS.

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 09 mars 2016, reçu en l'Etude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire, titulaire d'office en la résidence de Brazzaville, domicilié immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville, B.P: 2927, République du Congo, et enregistré à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre à Brazzaville, le 15 avril 2016, sous folio 069/4, numéro 200, les associés de la société dite «ETS ZEBI SERVICES», société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 de Francs CFA, divisé en 100 parts sociales numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et libérées, dont le siège social est fixé à BRAZZAVILLE (CONGO), 1, quater, Avenue de l'Abattoir, Nganguoni, Makélékélé, République du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de BRAZZAVILLE, le 18 avril 2016, sous le n° RCCM CG/BZV/16 B 6413, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, ont décidé:

1. d'agréer les projets de cession de:
    - 20 parts sociales numérotées de 41 à 60, par Madame NOMBKI Simone au profit de Monsieur DINGA REASSI Jérôme;
    - 20 parts sociales numérotées de 61 à 80, par Monsieur DIAFOUKA Jean-Baptiste au profit de Monsieur DINGA REASSI Jérôme;
    - 20 parts sociales numérotées de 81 à 100, par Monsieur LOUNDOU Guy-Blanchard au profit de Monsieur DINGA REASSI Jérôme;
- En conséquence des changements opérés au sein de

l'ETS ZEBI SERVICES, lesdits associés ont décidé la modification corrélative des articles 2, 4, 6 et 7 des statuts et la mise à jour desdits statuts, conformément au Traité OHADA révisé.

2. de nommer, en qualité de gérant, Monsieur DINGA REASSI Jérôme, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, né à Bangui, le 08 octobre 1950, titulaire d'une Carte Nationale d'Identité délivrée à Brazzaville, le 09 mai 2008, sous le n°BZV04081006050 et, en qualité de cogérante, Madame DINGANGALA Caroline Fatima Hala, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, née à Brazzaville le 23 septembre 1991, titulaire d'un Passeport délivré à Brazzaville, le 25 juillet 2009, sous le n°A03138837valable jusqu'en 2018;

3. de transférer, à compter du 09 mars 2016, le siège social de la société, à Brazzaville, 1 quater, Avenue de l'Abattoir, Nganguoni, Makélékélé, République du Congo;

4. de modifier, corrélativement, les articles 2, 4, 6 et 7 des statuts.  
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 18 avril 2016, sous le n°16 DA 300 et l'inscription modificative a été portée le même jour au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de BRAZZAVILLE, sous le numéro RCCM CG/BZV/16 B 6413.

Pour insertion légale,

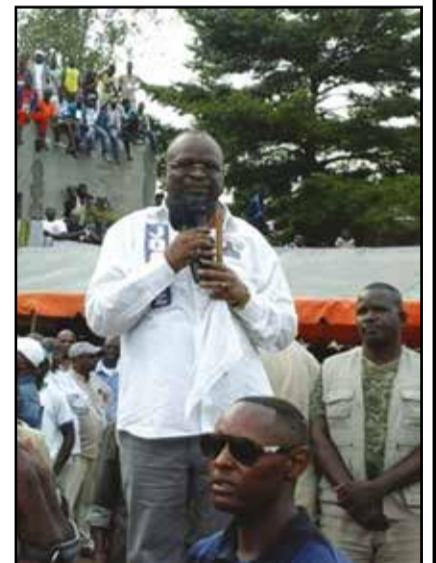
Brazzaville, le 22 avril 2016.

Maître Salomon LOUBOULA

Initiative pour la Démocratie au Congo (IDC)  
Coordination de la Jeunesse de Brazzaville I

## Message d'encouragement de la Jeunesse de l'IDC de Brazzaville 1 au Dr Guy Brice Parfait KOLELAS, candidat sortant de la CODEHA à l'élection présidentielle du 20 mars 2016

Dr Guy Brice Parfait KOLELAS, vous avez fait confiance à vos militants et sympathisants, en vous présentant comme candidat à l'élection présidentielle du 20 mars 2016. En dépit du fait que vous avez été diminué par la limitation des mouvements au niveau national, pendant la période des précampagne, par l'absence de diffusion normale des informations et des images relatives à vos activités de campagnes par les médias officiels, par l'absence de communication pendant la période électorale, vous avez été efficace et formidable dans votre parcours.



La forte volonté active de notre peuple

assoiffé d'une démocratie et d'un Etat de droit véritable, d'une justice juste et équitable, d'un plein emploi, d'un humanisme, d'un développement et d'une décentralisation intégraux ayant cru à votre projet de société, vous a porté. Aujourd'hui, tout le peuple congolais reconnaît nos efforts accomplis. Vous avez géré la crise postélectorale avec humilité, lucidité, sagesse et grandeur, en privilégiant l'intérêt supérieur de la nation, la paix, la sécurité des biens et des personnes, ainsi que l'unité et la cohésion nationale. Cher Leader, la Jeunesse vous assure son attachement et sa reconnaissance. Puisse le bon Dieu rendre possible la rencontre de votre Destin.

Fait à Brazzaville, le 16 Avril 2016.

Le Coordonnateur de la Jeunesse de l'IDC de Brazzaville 1,

Gélase Fredy NSONDE NTANDOU.

Département du Pool

# Visite des journalistes et défenseurs des droits de l'homme dans cinq localités

Alors qu'on laissait entendre que le département du Pool n'était pas accessible, une équipe de 23 journalistes de la presse nationale et internationale et deux défenseurs des droits de l'homme se sont rendus, vendredi 22 avril 2016, à bord de deux hélicoptères de la Force publique, à Kinkala, Mindouli, Kindamba, Vindza et Mayama, pour toucher du doigt la situation de la population. Le constat fait lors de cette visite est qu'après les frappes d'hélicoptères dans certaines localités, la vie a repris son cours normal, sauf à Mayama où la reprise est encore timide.

Tout est parti de l'attaque armée des quartiers Sud de Brazzaville, par un groupe de ninjas-nsiloulou. Cette attaque s'était soldée par un lourd bilan: «17 morts, dont 3 éléments de la Force publique, 2 civils et 12 assaillants; 6 éléments de la Force publique blessés, ainsi que quelques civils blessés, dont le nombre est en cours d'évaluation. Bilan matériel: 6 commissariats de police incendiés; 2 postes de contrôle de douanes, eaux et forêts incendiés; 1 siège de mairie d'arrondissement incendié; des domiciles privés saccagés ou incendiés; de nombreux véhicules incendiés; des armes de guerre et des munitions emportées», suivant une déclaration faite par le gouvernement.

Dès le lendemain de cette attaque, la Force publique avait répliqué par une «opération de police» contre les sites de commandement du pasteur Ntumi dans le Pool. «Des preuves accablantes, détenues par les services compétents, renseignent, clairement, sur l'implication active de M. Bintsamou dans les événements de ce lundi», avait déclaré le porte-parole du gouvernement, le ministre Thierry Lézin Mougalla.

Pour sa part, le pasteur Ntumi niait toute implication dans cette attaque, mais reconnaissait que les jeunes sont révoltés contre le pouvoir, raison pour laquelle ils ont pris les armes. «Je suis encerclé. Ça fait quelques jours que nous sommes sous les bombardements. Jusque-là, je lutte. La vie est une lutte. S'ils avaient ouvert une enquête, ils ne devaient pas, d'abord, venir me bombarder. C'était, d'abord, de me voir, puisque je ne suis pas hostile à eux, mais si Sassou devient juge et partie, c'est une situation dramatique», déclarait-il, sur R.f.i, le jeudi 7 avril. Frédéric Bintsamou conteste, par ailleurs, son éviction, sur décision du président de la République, de ses fonctions de «délégué général chargé de la promotion des valeurs de paix et de la réparation des séquelles de guerre». Et pour cause, le 5 avril, le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Brazzaville avait lancé un mandat d'arrêt contre lui, en requérant «tout dépositaire de la Force publique à l'effet de procéder» à son arrestation et à celle de ses complices.

Mais l'intervention de l'armée dans le Pool a créé la psychose au sein de la population et suscité une grande indignation au plan international. D'autant plus qu'on ne savait pas ce qui se passait dans ce département. Les organisations internationales, celles de défense des droits de l'homme et les puissances étrangères manifestaient alors vivement leurs inquiétudes sur «les informations qu'ils apprennent de ce qui se passe dans le Pool». On parle beaucoup de «bombardements».

«A Genève, le haut-commissaire aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, a parlé des allégations très alarmantes en provenance de la République du Congo, selon lesquelles une opération de sécurité aurait été conduite

par le gouvernement dans une région du Sud de Brazzaville, appelée «Pool». Des informations font état d'arrestations massives et d'actes de torture en détention, ainsi que de la mise à mort et du déplacement de populations. Les informations sont difficiles à vérifier, étant donné le manque d'accès au secteur concerné par des sources indépendantes. Le haut-commissaire a exhorté le gouvernement à garantir l'accès des acteurs humanitaires et à veiller à ce que les forces de sécurité agissent conformément aux obligations du Congo, en vertu du droit international des droits de l'homme», disait un communiqué de presse publié le 17 avril, par le Haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme. Une O.n.g française a même demandé au gouvernement fran-

l'hôpital de base de Kinkala, a indiqué que depuis le début du mois d'avril, son établissement hospitalier n'a reçu aucun blessé par balle, ni de corps. L'hôpital de Kinkala fonctionne normalement avec les malades habituels. Les journalistes ont constaté que l'école, le marché, la gare routière fonctionnent normalement, même si l'affluence n'est pas comme à l'accoutumée. Même décor à Mindouli où quelques habitants interrogés ont dit qu'ils entendent seulement parler de bombardements de certaines localités, mais chez eux, ils ne voient rien et il n'y a aucune tension.



Les journalistes embarquant dans l'un des deux hélicoptères.



Des déplacés reçus à la paroisse Saint Joseph de Kindamba.



Des habitants de Vindza devant le siège de la sous-préfecture.



L'école primaire Milongo à Vindza avec un trou provoqué par un obus tiré par un hélicoptère.

çais d'initier une résolution contre le Congo au Conseil de sécurité des Nations unies, alors que dans les réseaux sociaux, les Congolais de la diaspora s'étaient répandus pour parler carrément de «génocide perpétré par le pouvoir du président Sassou-Nguesso dans le Pool».

Les dénégations du gouvernement congolais et des autorités locales, notamment du préfet du Pool, Jean-Michel Shanga, ne parvenaient pas à calmer la tempête dramatisante qui s'était emparée de la situation du Pool. C'est dans ce contexte que la direction générale de la police a proposé à la presse, aux organisations de défense des droits de l'homme et aux organisations humanitaires, d'effectuer une mission d'informations dans les localités concernées du département du Pool. Ainsi, le vendredi 22 avril, 23 journalistes de la presse nationale et internationale et deux défenseurs des droits de l'homme, Loamba-Moké (Adhuc) et Habib Bokamba-Yangouma (A.p.t.s) se sont rendus à Kinkala, Mindouli, Kindamba, Vindza et Mayama, pour toucher du doigt la réalité sur le terrain.

A Kinkala, après une rencontre avec le préfet qui n'a pas souhaité s'exprimer de nouveau dans les médias, l'ayant déjà fait, a demandé, simplement, aux journalistes d'aller eux-mêmes voir ce fameux génocide perpétré par le gouvernement contre la population du Pool, puisque les médias internationaux en parlent. Devant les micros et les caméras de la presse, le Dr Malonga, directeur général de

A Kindamba, le sous-préfet qui a, d'abord, rassuré son district n'a enregistré aucun bombardement et donc pas de blessé, ni de mort, a reconnu que sa localité a reçu 140 déplacés venus de Mayama. Certains sont reçus dans des familles d'accueil et d'autres installés à la paroisse Saint-Joseph de Kindamba. Les journalistes ont, effectivement, rencontré ces déplacés à la paroisse indiquée. Ceux-ci ont rapporté qu'ils ont fui les bombardements à Mayama, le 7 avril, et qu'ils sont, depuis, sans assistance, se contentant de l'aide que les paroissiens leur assurent. Ils ont lancé un cri d'alarme au gouvernement de les aider à regagner leur localité, car fatigués de vivre dans des conditions déplorables. Bref, la presse a constaté que ce sont des personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire urgente.

### A Vindza, une école «bombardée» par erreur

A Vindza, la délégation des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme a visité l'école primaire Milongo, située à un kilomètre de Vindza-centre et bombardée par erreur le 6 avril, aux environs de 6h50, par deux hélicoptères. Les journalistes ont vu les impacts d'obus sur les murs, la cour de l'école et même sur un arbre. Ils ont interrogé le directeur de l'école qui s'y trouvait, lequel avait dû se cacher dans la savane, pour échapper au feu nourri des hélicoptères. Quelques dégâts ont été causés sur deux vieux

bâtiments de l'école (murs et toits). Il n'y a eu aucune perte en vie humaine, car à cette heure-là, les élèves n'étaient pas encore arrivés à l'école. Ces tirs avaient provoqué la fuite des populations dans les villages environnants, avant de revenir, rassurées par les autorités locales. L'école a repris son fonctionnement normal, quelques jours après. Pourquoi cette erreur sur l'école? Selon le sous-préfet de Vindza, Gaston Aleba, les hélicoptères avaient, dans leur objectif, l'ex-C.p.r (Centre de projets ruraux), une structure de l'Etat abandonnée depuis des années, et que le pasteur Ntumi avait récupérée.

Situé à 4 kilomètres de Vindza-centre, le C.p.r servait de base aux adeptes nsiloulou du pasteur Ntumi. C'est là qu'ils se retrouvaient. Ils avaient fui, lorsqu'un hélicoptère avait fait un vol de reconnaissance, très tôt le matin. Quand deux hélicoptères sont revenus pour tirer, ils ont confondu l'école primaire Milongo, au C.p.r. Il ne demeure pas moins vrai que la psychose créée par ces frappes que personne ne comprenait a poussé les populations des villages environnants à se réfugier à Vindza-centre.

### Mayama, la localité la plus affectée

A Mayama, toute la population avait fui, après les frappes du 7 avril. Selon les témoignages recueillis sur place, deux hélicoptères avaient tiré le matin, à partir de 9h, mais les projectiles tombaient dans la rivière Djoué. Les gens avaient fui, avant de revenir dans leurs quartiers, quelques heures après. Mais en début d'après-midi, il y a eu de nouveaux tirs d'hélicoptères qui ont provoqué la fuite de la population. Cette fois, c'est une maison située non loin de la base-vie chinoise, à quelques encablures de Mayama, qui était visée. Enfin, vers 17h, il y a eu encore des frappes d'hélicoptères sur les collines entourant Mayama et la guérite de l'antenne d'Airtel Congo était touchée. Pourquoi ces tirs sur Mayama? Selon l'interprétation recueillie auprès d'officiers de la Force publique, il avait été constaté, après les évé-

nements du 4 avril à Brazzaville, une concentration des nsiloulou à Mayama. Le pasteur Ntumi possède, en effet, un grand centre près de Mayama, appelé Mienanzambi, non loin de la base-vie chinoise que les nsiloulou avaient, d'ailleurs, pillée. Redoutant une attaque surprise des adeptes de Ntumi contre les quelques éléments de la Force publique se trouvant à Mayama, ceux-ci avaient appelé un renfort de Brazzaville. C'est ainsi que des hélicoptères étaient envoyés en urgence, pour procéder à des tirs de sommation, afin de chasser les nsiloulou. Mais, la conséquence en est que toute la population, prise de peur, avait fui. Même les autorités locales avaient pris la poudre d'escampette, croyant à la reprise de la guerre. Derrière, les nsiloulou se sont vengés, en incendiant quelques maisons appartenant à des responsables politiques locaux des partis de la majorité, parmi lesquelles la maison de l'inspecteur de l'école primaire, incendiée avec toute la documentation de l'école qui s'y trouvait. Toutes les boutiques ont été pillées. C'est un détachement de l'armée et de la police qui a repoussé les nsiloulou et repris le contrôle de la localité. Avec leur présence, les jeunes revenus dans leurs quartiers ont brûlé quelques cases ou maisons supposées appartenir à des nsiloulou. Cependant, le centre du pasteur Ntumi à Mienanzambi est resté intact. Les frappes d'hélicoptère auraient fait, en tout, deux à quatre blessés, suivant les témoignages, mais des blessés dont on n'a pas de nouvelles précises. Un chef de quartier a lancé un cri d'alarme pour que les autorités locales regagnent Mayama, afin de rouvrir l'école, l'administration et le centre de santé.

**Les fameux centres de commandement du pasteur Ntumi**

Pasteur d'une église de réveil, Frédéric Bintsamou compte quelques sites dans le Pool. Ces centres contiennent plusieurs bâtiments (infirmerie, écoles parfois, maisons d'habitation, église, hangars, etc). C'est dans ces centres, situés à l'écart des localités habitées, que ses adeptes,

les nsiloulou, au sein desquels il recrute ses miliciens, se retrouvent. On connaît Soumouna, à 50 kilomètres environ de Brazzaville, sur la route nationale n°1, en allant vers Kinkala. Soumouna est un village et le centre de Ntumi est à quelques cinq cents mètres du village, au bord de la route. La délégation des journalistes a survolé ce centre et a remarqué que la plupart des bâtiments qui s'y trouvent ont été détruits. Seul un grand bâtiment inachevé, en béton et briques de parpaing, qui est l'église, reste encore debout, mais a perdu son toit. Ce centre a été détruit non pas par les hélicoptères, qui y avaient pourtant effectué des frappes, dès le 5 avril, chassant ainsi les nsiloulou et leur chef, le pasteur Ntumi, qui s'y trouvaient depuis la fête de Pâques, mais par l'armée appelée en renfort, à la suite de l'attaque menée par un chef nsiloulou, Ramsès, et ses éléments, contre la police,

le 12 avril. Un véhicule Toyota 4x4 de la police y avait été incendié et l'épave se trouve encore au bord de la route. Le deuxième centre connu est l'ex-C.p.r, situé à 4 kilomètres de Vindza. Les hélicoptères s'étant trompés de cible, avaient frappé l'école primaire Milongo, au lieu de frapper ce centre où se retrouvaient les nsiloulou. Enfin, le pasteur Ntumi possède un grand centre près de Mayama, appelé Mienanzambi. Selon des témoignages recueillis à Mayama, ce centre est intact, en tout cas, au moment où la délégation des journalistes l'a survolé, le vendredi 22 avril, dans l'après-midi.

Tout donne à penser que les frappes effectuées par les hélicoptères dans le Pool visaient les centres du pasteur Ntumi pour le chasser, lui et ses adeptes. Cependant, ces frappes qui, suivant les témoignages recueillis jusqu'à présent, n'ont pas fait de victimes connues au sein de la population civile, ont créé une psychose dans le Pool et suscité une grande indignation au niveau international, car l'on ne savait pas ce qui se passait réellement.

Par ailleurs, il n'est pas à exclure des actes d'insécurité, comme l'incendie de 9 véhicules par des bandits nsiloulou à hauteur du village Ngamandzambala, dans le district de Kindamba, sur la nouvelle route nationale n°1, axe Mindouli-Yé. De même, après l'incident de Soumouna, un militaire avait poignardé un chauffeur de bus, l'accusant de transporter des ninjas-nsiloulou. Dans une déclaration publiée samedi 23 avril, le M.c.d.i condamne l'enlèvement, par les ninjas-nsiloulou du pasteur Ntumi, de deux responsables politiques à Goma-Tsétsé, dont l'un est du M.c.d.i et l'autre du P.c.t. L'on signale aussi des menaces sur les chefs de villages, dans le district de Goma-Tsétsé.

En dehors de ces cas d'insécurité, la vie a repris son cours normal dans le Pool, mais il y a l'urgence humanitaire en faveur des déplacés. Le département est accessible par route ou tout autre moyen. Mayama a besoin d'une grande assistance, pour que la population soit rassurée d'y revenir.

Joachim MBANZA  
De retour du Pool.



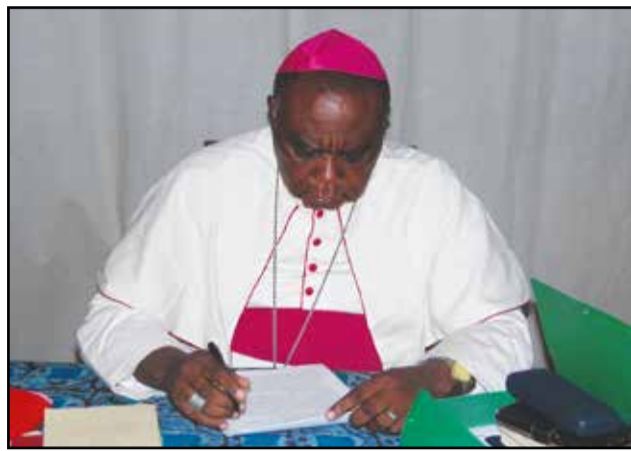
Session pastorale annuelle de la Conférence épiscopale du Congo

**Les évêques à l'écoute des commissions épiscopales et structures d'Eglise**

Les évêques du Congo se réunissent à Brazzaville, du 25 au 28 avril 2016, au C.i.o (Centre interdiocésain des œuvres), pour leur session pastorale annuelle, l'un des trois rendez-vous ordinaires de l'année. En effet, après la retraite spirituelle et la 44<sup>e</sup> assemblée plénière tenue du 1<sup>er</sup> au 7 février 2016, les évêques du Congo consacrent encore leur temps, au cours de cette session pastorale à l'écoute des commissions épiscopales et des structures d'Eglise, pour échanger sur le fonctionnement des différentes commissions, à savoir: doctrine de la foi, pastorale sociale et de développement, enfance et jeunesse, pastorale familiale, liturgie, évangélisation et catéchèse, éducation chrétienne, pastorale de la santé, Caritas-Congo, migrants et réfugiés, justice et paix.

Outre les commissions, un regard rétrospectif sera accordé sur le fonctionnement de l'émission «*Le Jour du Seigneur*» (diffusée sur Télé Congo), des moyens de communications sociales (Imprimerie Saint Paul, La Semaine Africaine), du C.n.a.l.c (Conseil national pour l'apostolat des laïcs du Congo), et du Renouveau charismatique. A cela s'ajoutent les nouvelles ou les échanges des recteurs des séminaires nationaux (propédeutique, philosophat et théologat), des aumôneries (militaire, universitaire, cadres et hommes politiques), des O.p.m (Œuvres pontificales missionnaires), des tribunaux ecclésiastiques. Après la lecture du rapport d'activités des différentes commissions épiscopales par l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo), Georges Makosso, président du C.n.a.l.c, a, dans son mot d'usage, remercié les pères-évêques pour l'opportunité qui lui a été offerte de s'adresser aux participants de cette session pastorale, en rappelant que la paix au Congo ne doit pas être un vain mot, mais une réalité qui se vit. Ouvrant les travaux, Mgr Daniel Mizonzo, évêque de

Nkayi, président de la C.e.c, a déclaré que cette session pastorale se tient à un moment triste et joyeux, notamment en respectant la date prévue dans les statuts rénovés de la C.e.c, et avec le



Mgr Daniel Mizonzo, prononçant l'allocution d'ouverture.

leurs. A cette cérémonie d'ouverture, on pouvait noter la présence de NN.SS Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, raux des diocèses, des coordonnateurs nationaux des commissions épiscopales, des abbés Ildevert Mathurin Mouanga, Guy Noël Okamba, respectivement, recteurs



Les évêques présents à la cérémonie d'ouverture.

décès et les obsèques de Mgr Timothée Modibo Nzokena, évêque de Franceville, au Gabon. Ensuite, le peuple congolais peut se réjouir avec la nomination du premier chef du gouvernement de la nouvelle République pour des lendemains meil-

Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, Yves Marie Monnot, évêque de Ouesso, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire, Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie, des vicaires géné-

des Grands séminaires de théologie Cardinal Emile Biayenda et philosophie Mgr Georges Firmin Singha, ainsi que des membres du bureau du C.n.a.l.c.

Pascal BIOZI KIMINOU

Vient de paraître

**Les Actes-Episcopat n°2 de la 43<sup>e</sup> assemblée plénière**

La C.e.c (Conférence épiscopale du Congo), sous la direction de son secrétaire général, l'abbé Brice Armand Ibombo, vient de mettre à la disposition du peuple de Dieu, les Actes-Episcopat n°2 de la 43<sup>e</sup> assemblée plénière du 20 au 26 avril 2015, sur le thème: «*La Famille congolaise aujourd'hui: identité engagement dans l'Eglise et dans la Société*». Un document de 184 pages, imprimé à Saint-Paul, à Brazzaville, qui en constitue le



Photo de famille du Pape François avec les évêques du Congo.

deuxième volume. Il comporte tous les messages et discours des évêques de l'année pastorale 2014-2015. Dans la préface, Mgr Daniel Mizonzo, président de la C.e.c, souligne que la 43<sup>e</sup> assemblée plénière ordinaire annuelle de la C.e.c a réfléchi sur le thème de la famille. «*Aujourd'hui: identité engagement dans l'Eglise et dans la société*». «*Pour l'Eglise-Famille de Dieu, la famille est certes un motif de préoccupation, mais elle est plutôt la confirmation de la bénédiction de Dieu sur son chef-d'œuvre de la création. Aussi, malgré les obstacles, les difficultés qui minent aujourd'hui la famille, l'optimisme et la gratuité doivent prévaloir sur la résignation et les lamentations; car la famille est le lieu fondamental de l'alliance de l'Eglise avec la création*», écrit-il.

Ce document aborde en grande partie l'enseignement des évêques du Congo sur la question de la famille. Il contient une préface, un éditorial, une présentation par le secrétaire général de la C.e.c, le programme de la 43<sup>e</sup> assemblée plénière, des allocutions et des homélies, une synthèse sur la 43<sup>e</sup> assemblée plénière de la C.e.c, des thèmes sur le discours de clôture, le communiqué final, le message des évêques du Congo lors de la visite ad limina apostolorum et l'homélie du président de la C.e.c, tout comme des annexes.

Le message des évêques à l'issue de la 43<sup>e</sup> assemblée plénière est divisé en cinq chapitres: «*La famille: première institution de la société*»; «*La famille: une Eglise domestique*»; «*La famille congolaise aujourd'hui*»; «*Les grands défis de la famille congolaise aujourd'hui*» et «*Les Appels*» et une conclusion. Chaque chapitre est subdivisé en plusieurs sous-thèmes.

Les évêques du Congo expriment clairement leur position en faveur de la famille voulue par Dieu et disent non aux idées erronées et perverses contre la famille. Par exemple: le mariage gay, la théorie du genre, l'homosexualité, la bigamie ou la polygamie, bref toutes ces théories qui vont contre la doctrine de l'Eglise. «*Avec Jean Paul II, nous disons: famille congolaise, «deviens ce que tu es» (Familiaris consortio, n°17). «Famille congolaise, sois fière de ce que tu es, n'aie pas peur de lutter, témoigne ta foi et vis dans l'espérance en Jésus-Christ mort et ressuscité. Tel est le vrai chemin du bonheur pour notre pays et pour nos familles. Famille de Dieu qui est Congo, «lève-toi et marche». (Jn 5,8) Que la sainte famille de Jésus, Marie et Joseph, modèle de la famille vous soutienne».*

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

**Médias**

**Géant des communications catholiques, Robert Molhant est décédé à Bruxelles**

Premier secrétaire général de Signis (Association catholique mondiale pour la communication) de 2002 à 2005, et secrétaire général de l'Ocic, (Organisation catholique internationale du cinéma), de 1979 à 2005, pendant plus de 20 ans, Robert Molhant est décédé le 11 avril 2016, à Bruxelles, en Belgique. Homme dévoué à sa famille, à ses trois enfants et six petits-enfants, il était un pionnier créatif dans le monde des communications catholiques. Lors de sa retraite de Signis, il a repris la présidence du Crec International, (Centre de recherche et d'éducation en communication), créé à Lyon (France), en 1971.



Robert Molhant.

Pendant ses années au sein de l'Ocic puis de Signis, Robert Molhant a toujours cherché à étendre la portée et l'influence des deux organisations catholiques à travers le monde. Chrétien laïc ayant une personnalité chaleureuse et généreuse, il encourageait avec passion le développement des communications catholiques à travers le monde. Ses voyages étaient tellement nombreux que l'on ne savait jamais dans quelle partie du globe il se trouverait après! Né à Bruxelles en 1940, Robert a étudié la littérature et le cinéma à l'Université catholique de Louvain, avant de devenir enseignant dans une école se-

condaire à Bruxelles. A la fin des années 1960, il fut le président du Conseil de la jeunesse catholique en Belgique francophone, puis secrétaire général de la Fédération mondiale de la jeunesse catholique et président de la Commission justice et paix francophone de Belgique. En 1979, il devient le premier secrétaire général salarié de l'Ocic. Ce fut le début d'une nouvelle ère pour l'Ocic. Avec le dominicain Ambros Eichenberger, président de l'Ocic, il a organisé un grand nombre de jurys (catholiques, œcuméniques et interreligieux) dans des festivals de cinéma et de télévision partout dans le monde. Il dynamisa la présence des membres de

l'Ocic dans des jurys internationaux, non seulement en Europe, mais aussi en Amérique latine. Il avait un intérêt particulier pour le cinéma africain et, grâce au soutien de l'Unesco, l'Ocic a publié une collection de livres sur ce sujet. C'est lors de son mandat que l'Ocic et Unda (l'Association catholique mondiale pour la radio et la télévision) ont commencé à collaborer plus étroitement. Robert a travaillé avec plusieurs secrétaires généraux de Unda, et est devenu le premier secrétaire général de Signis en même temps que Peter Ma-

lone en devenant le premier président. Renouvelant l'héritage de l'Ocic et de Unda, il emmena Signis dans une nouvelle direction, celle des médias pour une culture de paix, englobant une vision plus large de la société. En 2005, il quitta ses fonctions de secrétaire général mais continua, jusqu'à la fin de 2010, à animer le département télévision au sein de Signis, qu'il avait lui-même créé. Il fut nommé en 1985 en tant que consultant pour le Conseil pontifical pour les communications sociales et a contribué, pendant plus de vingt ans, à la préparation de nombreux documents de l'Eglise sur les médias, notamment Aetatis Novae (1992), l'éthique dans la publicité (1997) et l'Eglise et Internet (2002). Pour marquer sa retraite de Signis en 2005, Robert fut nommé chevalier commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand par le Pape. En 2006, il reçut un doctorat en communications sociales (Honoris Causa) de l'Université salésienne de Rome pour l'ensemble de sa carrière.

Gislain Wilfrid BOUMBA

**GX INTERNATIONAL**

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise: **ALLER + LOIN**

**SERVICE COMMERCIAL**

Pointe-Noire : Rond point Kasai (Face au 67) / Brazzaville : 01, Av Cardinal emile Biayenda (face à la Mairie)

Tel : (+242) 053610238 / 055503075 / Tel : (+242) 055503075 / 055503078

www.gxinternational.net Nos partenaires: UPS, SAP, etc.

**Journée mondiale de lutte contre le paludisme à Diosso (département du Kouilou)**

**Chevron Congo a sensibilisé sur la maladie et fait un don de moustiquaires imprégnées aux populations**

Dans le cadre de sa politique sociétale et de son programme d'assistance aux personnes vulnérables, la société Chevron Congo, en partenariat avec la C.r.c (Croix-Rouge congolaise), a organisé, le samedi 23 avril 2016, une campagne de sensibilisation sur la maladie du paludisme et une action de distribution gratuite de moustiquaires imprégnées en faveur des populations de Diosso. Une marche sportive du personnel de Chevron Congo et leurs familles a ponctué cette manifestation. C'était à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le paludisme, célébrée le 25 avril de chaque année.

**E**n commémoration de la journée mondiale de lutte contre le paludisme, la société Chevron Congo a, une fois de plus, manifesté son attention à l'endroit de leurs employés et des familles démunies. Cette année, près de 400 ménages du village de Diosso ont reçu des moustiquaires imprégnées d'insecticide, soit plus de 600 moustiquaires distribuées aux populations de cette localité située à environ 25 km de Pointe-Noire, dans le département du Kouilou. Malgré la pluie, les populations s'étaient massivement retrouvées sur l'esplanade de l'école primaire de la localité où a eu lieu la campagne de sensibilisation sur le paludisme et la distribution des moustiquaires, avec le concours des bénévoles de la Croix-Rouge congolaise. Très motivés et impliqués, ces derniers ont fait une animation de différents thèmes liés au paludisme, notamment sur

l'assainissement de l'environnement, pour éradiquer le paludisme, les signes cliniques de la maladie, la protection contre les piqures de moustiques et surtout l'utilisation de la moustiquaire imprégnée. Avec une attention très soutenue, les bénéficiaires



Le Dg de Chevron Congo M. Jim, remettant un échantillon de moustiquaires imprégnées au chef du village.



Les populations de Diosso suivant attentivement une animation de la Croix-Rouge sur le paludisme.

du don de moustiquaires imprégnés fait par Chevron Congo ont suivi les explications des experts de la Croix-Rouge, à la satisfaction du représentant du chef de village, M. Goma, qui a remercié la société pétrolière en ces termes: «Je suis satisfait de la sollicitude de Chevron Congo à l'endroit du village de Diosso. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous bénéficions de l'attention de cette société qui avait déjà, entre autres, réhabilité les bâtiments l'école primaire où nous nous trouvons. Au nom de mes concitoyens, je remercie la Direction de Chevron Congo pour ce don de moustiquaires imprégnées», a-t-il dit.

Satisfaction aussi pour le Directeur général de Chevron Congo, M. Jim Wisner, dont on pouvait visiblement lire sur le visage le plaisir de voir cette action sociale réussie avec d'une part, la mobilisation totale des populations de Diosso, et d'autre part, l'implication des collaborateurs de Chevron Congo et leurs invités dans la marche sportive en faveur de la lutte contre le paludisme.

En effet, la cérémonie de remise des moustiquaires imprégnées était précédée par une marche sportive qui a rassemblé plus de 150 participants: des agents de Chevron Congo et leurs familles et des invités. Ils avaient parcouru 10,5 km autour du village de Diosso, traversant sous la pluie, collines et vallées et surtout ayant affronté les sentiers escarpés des fameuses gorges de Diosso, avec à chacun un sac en bandoulière contenant deux moustiquaires imprégnées. «Pour une marche sportive, c'était plutôt un parcours du combattant. Merci et chapeau aux organisateurs qui ont choisi le circuit de cette marche qui, malgré la difficulté, nous a donné l'occasion de perdre quelques kilos superflus. C'était une belle randonnée sportive et même touristique, car nous avons pu atteindre les profondeurs des gorges de Diosso que nous admirons généralement d'en haut», a dit Athanase Ndalla, un marcheur, directeur départemental des loisirs au Kouilou.

Jean BANZOUZI-MALONGA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE  
Notaire à Pointe-Noire  
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO  
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison  
Immeuble MORIJA 1<sup>er</sup> étage, Centre-ville  
B.P: 1431; Tél.: 22 294.13.34/05 736.64.64  
République du Congo

**INSERTION LEGALE**

**«WALTER LAW FIRM» SARLU**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)  
Siège social: Lotissement Philippe  
A l'angle de Dom Helder, Centre-Ville  
RCCM: CG/PNR/16 B 824  
Pointe-Noire - République du Congo

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 13 octobre 2015, enregistré à Pointe-Noire, le 16 octobre 2015, sous folio 182/9, n° 7524, la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes:

**FORME:** Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle (SARLU);

**OBJET:**

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:  
- Conseil et audit juridique;  
- Assistance juridique;  
- Agence d'affaires;  
- Législation du travail et en Fiscalité;  
- Recouvrement des fonds.

Et, généralement, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'activité principale ci-dessus;

**DENOMINATION:** «WALTER LAW FIRM» SARLU;

**SIEGE SOCIAL:** Pointe-Noire, Lotissement Philippe KHAA, à l'angle de Dom Helder, Centre-Ville, République du Congo;

**DUREE:** 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M;

**GERANCE:** Monsieur Axel Walter KHAA est nommé en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée;

**RCCM:** CG/PNR/16 B 824;

**DEPOT LEGAL:** Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 7 Janvier 2016, sous le n° 16 DA 20.

Fait à Pointe-Noire, le 14 janvier 2016.

Pour avis,  
**Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE,**  
Notaire



Ambassade de la République d'Angola  
en République du Congo

**COMMUNIQUÉ**

L'Ambassade de la République d'Angola en République du Congo vient, par le présent communiqué, informer les membres de la Communauté angolaise vivant à Brazzaville et ses environs, à comparaître au secteur consulaire de cette Mission diplomatique, pour renouveler leurs cartes consulaires et, par ce biais, nous permettre d'actualiser les données statiques en notre possession.

L'Ambassade de la République d'Angola en République du Congo vous souhaite la bienvenue pour accomplir ce devoir de citoyen.

Brazzaville, le 19 Avril 2016.

Pedro Fernando MAVUNZA,

Ambassadeur

C/C: aux Consulats généraux suivants:  
- Pointe-Noire;  
- Dolisie.

## Atelier de sensibilisation sur le protocole de Nagoya Améliorer les connaissances des utilisateurs des ressources génétiques sur...

La direction générale du développement durable, relevant du Ministère de l'économie forestière et du développement durable, a organisé du 8 au 9 avril 2016, un atelier de sensibilisation sur le protocole de Nagoya (Japon), au profit des acteurs de la société civile, des tradipraticiens, des représentants des communautés autochtones et locales. Dans la salle de conférence dudit Ministère, à Brazzaville. Objectif de l'atelier: sensibiliser et identifier la place et le rôle des acteurs de la société civile, des tradipraticiens, des communautés autochtones et locales, dans le cadre de la mise en œuvre du processus de l'A.p.a., au niveau national.

Cet atelier, ouvert par Michel Elenga, directeur de cabinet du ministre de l'économie forestière et du développement durable, en présence de Jean Ignace Tendelet, directeur général du développement durable et d'Alexis Minga, conseiller dudit ministre, s'est articulé autour de l'accès aux ressources génétiques et du partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en sigle A.p.a. Plus d'une cinquantaine de participants ont pris part aux travaux, dont les points focaux de la C.d.b (Convention sur la diversité biologique) et du protocole de Nagoya, tout comme des représentants des administrations publiques concernées, de la recherche scientifique et de la coordination de la Comifac (Commission des forêts d'Afrique centrale)-Congo. Ces participants ont échangé sur la mise en œuvre des dispositions du protocole de Nagoya, au niveau national, lequel est un instrument juridique au niveau international. Ils ont identifié le rôle et la place des acteurs de la société civile, des tradipraticiens, des communautés autochtones et locales,

dans le processus de mise en œuvre de l'A.p.a. Ils ont défini, par ailleurs, les besoins de renforcement des capacités des différents acteurs concernés. Et, ceux-ci ont reconnu avoir reçu une bonne compréhension des dispositifs du protocole de Nagoya. Aussi ont-ils formulé cinq recommandations, dans le cadre de la mise en œuvre dudit protocole. On peut citer entre autres: améliorer l'information des différents acteurs sur le protocole de Nagoya; renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya; élaborer et mettre en œuvre le plan de communication sur les dispositifs de l'A.p.a; mettre à la disposition des acteurs le listing des ressources génétiques entrant dans le champ d'action du protocole de Nagoya, et traduire le protocole de Nagoya en langues nationales. A l'ouverture des travaux, Michel Elenga a déclaré: «si l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation sont conditionnés par une autorisation préalable de l'autorité nationale compétente du pays fournis-



Michel Elenga au centre et participants posant après l'ouverture.

seur, la société civile devrait assurer le rôle de veille et/ou accompagner les autres parties prenantes à mieux comprendre les enjeux, dans les négociations des consentements préalables donnés en connaissance de cause ou des conditions convenues de commun accord.» Pour le directeur de cabinet, les communautés locales et autochtones en tant que détenteurs de la mesure et des savoirs traditionnels, doivent être informées sur l'utilisation potentielle des ressources génétiques, afin d'être en mesure de prendre une décision pleinement responsable. Les connaissances traditionnelles associées, en effet, à l'exploitation des ressources de la diversité biologique contribuent à la valorisation de cette biodiversité. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'économie forestière et du développement durable ne ménage aucun effort, pour développer les politiques et les stratégies visant à conserver cette biodiversité. C'est dans ce sens que la stratégie nationale

de développement durable en cours d'adoption par le gouvernement intègre les préoccupations du protocole de Nagoya.

Notons que le Congo est pourvu d'une diversité biologique non seulement abondante, mais aussi diversifiée, laquelle constitue un atout majeur, pour le développement socio-économique et culturel des populations, en général, les jeunes, les populations locales et autochtones, en particulier. Cependant, la conservation et la gestion durable des éléments de la diversité biologique sont confrontées, de nos jours, à diverses menaces, notamment: l'exploitation illégale, le commerce et les échanges illicites des espèces protégées, la déforestation non planifiée, le braconnage et autres fléaux similaires.

Pour rappel, le Congo a ratifié le protocole de Nagoya le 14 mai 2015. Celui-ci découlant de la convention sur la diversité biologique.

Philippe BANZ

## Journée mondiale de la santé

### Le diabète: septième cause de décès dans le monde d'ici à 2030

L'humanité a célébré le 7 avril dernier, la journée internationale de la santé sous le thème: «La lutte contre le diabète», thème dont le choix s'explique par la progression rapide de la maladie dans de nombreux pays. Au Congo-Brazzaville, cette journée a été célébrée, en mobilisant toutes les parties prenantes, dans le but de faire reculer la maladie et ses complications. Non transmissible, le diabète cause des millions de décès dans le monde. En 2008, on estimait à 347 millions le nombre de diabétiques dans le monde et la prévalence était en augmentation, en particulier, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. En 2012, le diabète a été la cause directe de 1,5 million de décès, dont plus de 80% dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Selon le premier rapport mondial de l'O.m.s sur le diabète, publié à l'occasion de cette journée, le 6 avril 2016, 422 millions d'adultes vivent avec le diabète, principalement dans les pays en développement. Eu égard à cela, l'O.m.s a lancé un appel pour mettre un terme à cette recrudescence du diabète dans le monde, et pour mieux prendre en charge les patients. Car, le diabète, tout comme l'hypertension artérielle, sont des maladies entraînant des facteurs de risque importants, pour les vaisseaux sanguins. Elles peuvent entraîner un nombre de complications importantes, susceptibles de conduire rapidement à la mort.

S'expliquant sur la progression du nombre de patients, le Pr. Alexis Elira Dokekias, directeur général des hôpitaux, a dit: «Au Congo, le diabète progresse parce que nous avons occidentalisé notre style de vie. Il y a quarante ans, les Congolais pratiquaient une activité physique involontaire, en faisant les travaux champêtres. Or, le constat est que, nous avons pris l'habitude de rester devant l'écran pendant des heures. Ce qui est dangereux pour la santé. Ce comportement doit être banni». Le diabète pour lequel le Congo peut assurer la prise en charge à moindre coût, a-t-il poursuivi, est le diabète de type 2, «parce que sa prise en charge pour la prévention est surtout basée sur un très bon régime alimentaire, de bonnes habitudes et surtout sur la pratique régulière de l'activité physique.» Embrayant sur les propos de ce dernier, le Pr. Germain Henri Monabeka, chef de services de maladies métaboliques et endocrinologie au C.h.u-B (Centre hospitalier universitaire de Brazzaville), a indiqué qu'en termes de diabète, le problème qui se pose n'est pas la glycémie en elle-même, mais les complications qu'elle engendre, notamment les A.v.c, les problèmes cardiaques, les amputations de jambes, etc. Parlant du traitement du diabète, le Pr. Monabeka a rappelé les deux types de diabète (1 et 2). Le type 1 est celui nécessitant la prise de l'insuline, si non, la personne en meurt et, le type 2, le plus fréquent, se traite en prenant des comprimés. Toutefois, quand on parle de 400 millions de diabétiques, on parle de ceux ayant le diabète de type 2. Etant une maladie chronique, le Pr. Monabeka est optimiste sur la mise sur pied de la couverture universelle, «pour que tous les patients soient capables d'acheter ces médicaments à faible coût, puisque, de plus en plus, ces médicaments coûtent chers.»

Le diabète, maladie chronique apparaissant lorsque le pancréas ne produit pas suffisamment d'insuline ou que l'organisme n'utilise pas correctement celle produite, sera la septième cause de décès dans le monde d'ici à 2030, prévoit l'O.m.s. D'où, une action d'envergure pour réaliser l'O.d.d 3 (Objectif de développement durable): réduire d'un tiers d'ici à 2030, la charge de mortalité prématurée liée aux maladies non transmissibles.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE  
Notaire

Avenue Charles De Gaulle, premier étage immeuble ex-Air Afrique face hôtel Elais,  
Tél.: 06 664.85.64/04 432.52.12.  
B.P: 4821.E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire, République du Congo.

### SAMBRA GT

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général  
Au capital de 150 000 000 F. CFA  
Siège social: Avenue Bitelika Ndombi, route de l'aéroport  
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

#### AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL-TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ - EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL-DESIGNATION DE L'ADMINISTRATEUR, GENERAL-POURSUITE DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES-REFONTE DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société SAMBRA GT, déposé au rang des minutes du notaire soussigné, le 14 Avril 2016 et dûment enregistré à Pointe-Noire, Folio 065/13 N°2833, l'associé unique de ladite société a pris les résolutions suivantes:

- Augmentation du capital de la société à hauteur de 149 000 000 F. CFA par émission de parts nouvelles pour le porter à 150 000 000 F. CFA;
- Transformation de la société de la SARL en SA avec Administrateur Général;
- Extension de l'objet social: l'objet social de la société est étendu à la fabrication de la farine de blé et tous autres produits connexes ou complémentaires.

Désormais, la société aura pour objet:

«L'importation, la fabrication et la vente de la farine de blé et de tous autres produits connexes ou complémentaires.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, agricoles, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension et son développement»;

- Désignation de l'administrateur général de la société: Est désigné, en qualité d'administrateur général de la société, Monsieur YACOUB Mahamat Dago, de nationalité Tchadienne;
- Poursuite des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant;
- Refonte des statuts suite à la transformation de la société;

FORMALITE LEGALE: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour insertion,  
Maître G. Christian  
YABBAT-LIBENGUE



## Journée Mondiale de la Santé et de la Sécurité au Travail (JMSST)

**Thème:** Le stress au travail

**Horaires:** de 8h30 à 16h30

**Lieu:** l'Espace du Trentenaire de Total E&P Congo à Pointe-Noire, quartier KM4

La 7<sup>ème</sup> édition de la Journée Mondiale de la Santé et de la Sécurité au Travail, organisée par Unicongo en collaboration avec Total E&P Congo, se tiendra le Jeudi 28 avril 2016 à l'Espace du Trentenaire de Pointe-Noire, quartier KM4. L'évènement qui a pour objectif d'être informatif et éducatif est sponsorisé par CHEVRON, ILOGS, SN PLASCO, MUCODEC ET GLOBALINE.

De 8h30 à 16h30, BOLLORE, BOUYGUES, CODISCO, LA CNSS, ALICE CONSEIL, HELIOS TOWER, ILOGS, LASSARAT, OFIS, RHESUS, SCAB, SEAS SERVICES, SERVTEC, SGS, SN PLASCO et plus de 25 autres entreprises seront représentées afin de proposer au public des animations sur le thème du stress au travail.

L'accès est gratuit sur présentation d'une pièce d'identité valide.

Musique

# Un des piliers de la rumba congolaise, Papa Wemba est décédé à Abidjan

Tel un couperet, la nouvelle est tombée, drue, bouleversante. Papa Wemba, chanteur, auteur-compositeur congolais hors pairs, a rendu l'âme, dimanche 24 avril 2016, à Abidjan (Côte d'Ivoire). L'arme à la main, comme on dit dans le jargon militaire. En effet, invité au Femua (Festival des musiques urbaines d'Anoumabo), fondé par le célèbre groupe ivoirien Magic System, le «Rossignol du Kasai» s'est effondré sur scène, à la suite d'un malaise, lors d'une prestation diffusée en direct à la télévision ivoirienne RTI 1. Il était âgé de 66 ans.

Un des piliers de la rumba congolaise, Papa Wemba (Jules Shungu Wembadio Pene Kikumba, à l'état civil), est né, le 14 juin 1949, à Lubefu, dans la province du Kasai-Oriental, en République Démocratique du Congo. Géniteur et dirigeant des groupes Viva la Musica International, Viva-la-Musica Cour des Grands, Nouvelle Écriture, et Viva Tendances, Papa Wemba a été initié à la musique et au chant par sa mère, une pleureuse professionnelle. Sa carrière musicale débute, véritablement, en 1969, au sein de Zaïko Langa Langa, un des groupes les plus populaires au Zaïre (aujourd'hui RD Congo) et en Afrique des années 1970 à 1990 dont il est l'un des cofondateurs avec Jossart Nyoka Longo, Evoloko Joker, Pépé Felly et Bimi Ombalé. Cinq ans plus tard, le chanteur à la voix envoûtante quitte cet ensemble musical, pour fonder Isifi Lokolé, puis Yoka Lokole, avec, entre autres, Mavuela Somo et Mbuta Mashakado. Avant de mettre sur pied, en 1977, son propre label: l'orchestre Viva La Musica. Un groupe qui va l'accompagner durant toute la suite de sa carrière talents: Kisangani Espérant, Pépé Bipoli, Jadot le Cambod-

gien, Emeneya Kester, Rigo Star, Bongo Wendé, pour ne citer que ceux-là. En 1980, il publie son premier succès panafricain: *Analengo*. Avant que ne suivent d'autres tubes: *Mère Supérieure*, *Ebalé Mbongé*, *Mabele Mokonzi*, *Bokulaka*, *Ekoti ya nzube*, etc. C'est également la période des défections au sein de l'orchestre. Tour à tour, Rigo Star, Kisangani Espérant, Dindo Yogo, Djuna Djanana, Emeneya, Bipoli, Debaba quittent Viva la Musica. Des défections qui contraignent Papa Wemba à enrôler de nouvelles recrues: Maray Maray, Reddy Amisi, Lidjo Kwemba, Awilo Longomba, etc. En 1986, l'artiste - qui a fait un passage éclair dans l'Afrisa International, le groupe de son idole, Tabu Ley - s'installe en Europe. Il sort, successivement, les albums *L'Esclave*, *Mfono Yami*, *Le voyageur*, *Foridoles*, *Malimba*, et arpente, avec succès, les échelons de la World music. Papa Wemba fait une tournée internationale, du Japon aux États-Unis, en passant par l'Europe, notamment en Belgique. Au milieu des années 1990, il fait la connaissance du chanteur britannique Peter Gabriel, qui va donner un second souffle à sa carrière musicale. En 1993, le chanteur congolais assure la première



Papa Wemba.

partie de la tournée américaine de la star anglaise. Deux années plus tard, l'album *Emotion* le consacre comme une des grandes figures de la world music et sera disque d'or aux États-Unis, avec plus de 500 000 exemplaires vendus. En 1997, l'artiste est déclaré meilleur vedette africaine, aux Kora, les trophées de la musique africaine.

## Une ombre au tableau

En 2003, Papa Wemba est suspecté d'être au cœur d'une affaire de trafic de visas et d'aide à l'immigration clandestine, à travers ses tournées musicales entre son pays, la France et la Belgique. Le 17 février 2003, il est interpellé à Paris et maintenu en détention, pendant trois mois et demi. Le 16 novembre 2004, le tribunal correctionnel de Bobigny (France) le condamne à trente mois de prison, et 10 000 euros d'amende, pour «aide au séjour irrégulier de clandestins, sous couvert de ses activités musicales».

Après son élargissement, Papa Wemba largue, en 2004, *Muana Molokai*. S'ensuivent d'autres chefs-d'œuvre artistiques: *Bazonkion* (2005); *Bravo l'Artiste* (2006); *Nkunzi Lele* (2007); *Kaka yo* (2008); *Notre Père* (2010); *Trait d'union* (2011); et *Maître d'école* (2014), opus pour lequel le chanteur sexagénaire explique avoir voulu endosser le costume de défenseur de la rumba.

## L'acteur de cinéma

En 1987, Papa Wemba est l'acteur principal du film belge-zaïrois «La vie est belle» de Ngangura Dieudonné Mweze et Benoît Lamy. Il compose une bonne partie de la musique originale de ce film. Il apparaît, également, en 1997, dans «Combat de fauves» de Benoît Lamy. Et, en 2012, il joue un petit rôle dans le film dramatique belge «Kinshasa Kids» de Marc-Henri Wajenberg. Fervents défenseurs de la Sape (Société des ambassadeurs et des personnes élégantes), Papa Wemba laisse une discographie riche et abondante. Mais également une trentaine d'orphelins et une veuve, Amazone (Marie-Rose Luzolo, à l'état civil), avec laquelle il s'est marié, en 2014, à Kinshasa. Intervenant sur R.f.i (Radio France internationale), Lambert Mende, le porte-parole du gouvernement de la RDC, s'est dit très choqué par la mort de Papa Wemba et a affirmé que les autorités de ce pays s'emploient à rapatrier le corps de l'artiste à Kinshasa, pour des obsèques à la dimension de sa renommée.

Véran Carrhol YANGA

## IN MEMORIAM

A notre tendre, vertueuse et chère Madeleine LOUBASSOU née BAVOUEZA 28 avril 2005 - 28 avril 2016, voici déjà onze ans qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui Madame LOUBASSOU née Madeleine BAVOUEZA.



En ce triste et douloureux anniversaire, son Epoux, ses enfants et petits-enfants, les amis et connaissances se souviennent encore d'elle et ont tant souhaité qu'elle soit toujours là pour raviver notre mémoire de prières du soir et d'anecdotes que seule elle se rappelait. «BAVOUX», ta grande bonté et les moments si heureux passés ensemble resteront à jamais gravés dans notre cœur. Nous savons que tu es toujours près de nous, afin de nous donner la force et le courage dont nous avons tant besoin. Nous n'oublierons jamais ton passage qui a été positif dans nos vies, et tout l'héritage moral que tu as légué sur terre. Soit notre lumière et notre réconfort et que le Seigneur, dans sa miséricorde, t'accorde la paix et le repos éternel. Nous t'aimons à jamais. Ton époux, tes enfants et petits-enfants.

## COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Les enfants BISSOKO, la veuve et familles ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès, jeudi 21 avril 2016, à Brazzaville, de leur frère-aîné, enfant, Armand Landry BISSOKO.



La veillée mortuaire se tient au domicile familial, sis au n°60, rue Haoussas, à Poto-Poto (en face du P.s.p, ex-Gen-darmerie). Le programme des obsèques fera l'objet d'une annonce ultérieure.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE  
REPUBLIQUE DU CONGO



Siège Social et Direction Nationale  
BRAZZAVILLE

Tél.: 22 281.10.81 - 22 281.11.54; B.P.: 126  
E-mail: beacbv@beac.int - Fax: 22 281.10.94  
Service Gestion Administrative des Marchés.  
Affaires Juridiques et Contrats

## AVIS D'APPEL D'OFFRES/NATIONAL/OUVERT/ N°001/BEAC/POINTE-NOIRE/2016

### «POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GUERITE DE SECURITE A L'AGENCE BEAC POINTE- NOIRE»

1 - La BEAC a prévu, dans son budget en cours d'exercice, de réaliser les travaux de construction d'une Guérite de Sécurité à l'entrée principale de l'agence BEAC Pointe-Noire.

2 - A cet effet, elle lance le présent appel d'offres national ouvert, en vue de la réalisation desdits travaux.

3 - Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur à la BEAC.

Les candidats intéressés et remplissant les conditions requises peuvent examiner, acheter et retirer le dossier d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessous, entre 09 heures et 12 heures, les jours ouvrés, moyennant le paiement d'une somme non remboursable de F. CFA 100 000 (Cent mille francs). Le paiement devra être effectué en espèces.

4 - Les offres, exclusivement en support papiers, doivent être présentées en trois (03) exemplaires, dont un (01) original et deux (02) copies, sous plis fermés, cachetés et déposés, contre récépissé, au Secrétariat du Service Gestion, Budget, Sécurité et Protocole, porte N° 003, Rez-de-chaussée de l'immeuble de l'agence BEAC Pointe-Noire, au plus tard, le mardi 17 mai 2016, à 9 heures précises. L'enveloppe devra porter la mention «AVIS D'APPEL D'OFFRES/NATIONAL/OUVERT/N°001/BEAC/POINTE-NOIRE/2016», à l'adresse ci-après:

Banque des Etats de l'Afrique Centrale, Agence de Pointe-Noire, 09, rue MBENA (Rond-point Tribunal de Grande Instance),  
Téléphone: 06 672 75 74 et 06 672 75 75.

Les offres reçues après le délai fixé ci-dessus seront rejetées.

L'ouverture des plis se fera en une séance publique.

5 - L'ouverture des offres techniques et financières aura lieu au Siège de l'agence à l'adresse mentionnée ci-dessus, le mardi 17 mai 2016, à 13 heures précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Fait à Brazzaville, le 20 Avril 2016.

Le Directeur National,  
**Cédric ONDAYE EBAUH**

## Basket-ball à Brazzaville

# Les super-coups, bonheur de Brazza Basket et d'Inter Club!

Les trophées des super-coups de basket-ball de Brazzaville ont souri à Brazza Basket (Dames) et Inter Club (Hommes), vainqueurs respectifs d'Inter Club et de Patronage Sainte-Anne, samedi 23 avril 2016, au Gymnase Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé, sous les yeux de l'ambassadrice du Venezuela au Congo, Norma Borges Rengifo.

Traditionnellement, la Ligue départementale de basket-ball de Brazzaville lance, officiellement, la nouvelle saison sportive en la couplant avec la cérémonie de clôture de la précédente. Les Super-coups en sont le socle. Samedi 23 avril 2016, elle n'a pas dérogé à la règle en livrant les dames de Brazza Basket, champion communal et vainqueur de la Coupe de la Ville, et celles d'Inter Club, finaliste de la Coupe de la Ville, ainsi que les hommes d'Inter Club, champion communal et vainqueur de la Coupe de la Ville, et ceux de Patronage Sainte-Anne, finalistes de la Coupe de la Ville, côté hommes, à la curiosité des amoureux de la balle orange.

Le règlement veut que ce soient les championnats communaux et les vainqueurs de la Coupe de la Ville qui en découlent sportivement, pour les sommets, on l'a dit, de la Super-coupe. Les deux duels se sont terminés par



Les lauréats de la soirée, les invités et les principaux responsables du basket-ball posant pour la postérité.

la cérémonie de récompense des meilleurs acteurs et équipes de la saison passée.

### Brazza-basket-Inter Club dames: 74-44

La réussite du spectacle tenait aussi bien au mental des joueurs qu'à leur dextérité. Ce sont eux qui produisent le spectacle dont se régalaient les gradins. Ceux d'Inter Club et de Brazza-Basket, en dames, ont quelque peu déçus et fait dire que le basket féminin n'est pas encore sorti des langes. C'était une partie presque insipide. On comprend. Les filles ont été tirées de leurs vacances sportives. Il n'empêche. Brazza-Basket a, impitoyablement, balayé son adversaire, par 74-44.

Trente points d'écart, c'est le reflet des forces en présence, en cet après-midi-là.

### Inter Club-Patronage Sainte-Anne (53-48)

Les hommes d'Inter Club et de Patronage Sainte-Anne, par contre, ont essayé de sauver la face, de séduire, de convaincre en dépit, parfois, d'une certaine sécheresse technique et tactique. Mais, ils ont été trahis par leurs insuffisances physiques. Et le match a produit un petit score: 53-48, en faveur des militaires d'Inter Club.

Lorsqu'un match des hommes ne franchit même pas la soixantaine de points, les observateurs ont raison de conclure qu'il y a encore beaucoup à faire...

Au titre des distinctions collectives de la saison 2014-2015, Etoile du Congo (cadets et juniors dames), Avenir du rail (Juniors hommes), Brazza Basket (seniors dames) et Inter Club (seniors hommes), tous champions communaux, ont été récompensés. Ils ont, tous, reçus des trophées. Concernant les matchs des super-coups, les titres de meilleurs marqueurs ont échu à Kassongo (Brazza Basket), chez les dames, et Silas (Patronage Sainte-Anne), chez les hommes. Les vainqueurs, Brazza Basket, en dames, et Inter Club, en hommes, ont été gratifiés de trophées, également.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

## Championnat national d'élite Ligue 1

# Le dénouement de la phase aller approche

Trois matchs, dont deux remis, ont été disputés, dimanche 24 avril 2016. Le 8 mai, la phase aller fera ses bilans. D'ores et déjà on en connaît le champion virtuel, l'A.C Léopards de Dolisie (44 points), malgré le point qui lui a été retranché par la commission de discipline, suite aux incidents provoqués par ses supporters après la défaite concédée face à l'A.S Cheminots, à Pointe-Noire, une semaine auparavant.

En attendant, les trois confrontations du week-end dernier ont accouché de trois victoires. Et, donc, de trois défaites. Deux à Brazzaville et une à Sibiti.

Au Stade Massamba-Débat, encore une sortie manquée pour Pigeon Vert, en déplacement, opposé à Patronage Sainte-Anne. Sans trop surprendre, cependant, observateurs et spécialistes avisés du football local. C'est donc une défaite un peu attendue, une de plus, compte tenu du matériel humain dont dispose son coach, le très rompu Ndoumbé-Makaya. Ce sont des jeunes sans rigueur. Ils sont incapables de trancher entre le spectacle, le jeu très léché et la réalité qu'ils découvrent sur le terrain. Plus réaliste, finalement, Patronage Sainte-Anne a su tirer son épingle du jeu, inscrivant deux buts sans en prendre un seul: 2-0.

En deuxième rencontre, A.S.Kimbonguéla et Inter Club sont allés dans une longue explication. Comme pour épater et convaincre les plus sceptiques, la recherche du beau football a fait des disciples dans les gradins. Des gradins pourtant avides de buts, de victoires. Ismaël Ankobi s'est, alors, saisi du ballon, à la 42e minute, pour permettre à l'A.S.K d'atteindre la mi-temps le sourire aux lèvres: 1-0.

La deuxième partie confirmerait-elle la première? Les rares inconditionnels y croyaient dur comme fer. Avant de voir leur optimisme s'effriter et tomber en lambeaux. Plus aucun but, mais des maladresses et un petit héros, le portier de l'ASK, Moulouniangana, qui a su garder ses bois inviolés. Pendant ce temps, à Sibiti où les équipes de Dolisie reçoivent, désormais, leurs hôtes, l'A.C Léopards a mis fin à la série rose d'Etoile du Congo (7 matchs, 7 victoires), en lui infligeant une courte défaite: 1-0. L'unique but de la partie porte le sceau de Césair Gandzé (73e).

G.M

## Avis d'Appel d'offres National

(No: AON F01/PADEF /2016/ /UNGP/RPM)

REPUBLIQUE DU CONGO

### PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES

Financement: Prêt N° 851 – CG FIDA/Gouvernement

## Fourniture, livraison et installation à Brazzaville d'un lot de matériel de communication destiné au PADEF

1-Le Gouvernement du Congo a reçu un PRET du Fonds international de développement agricole («le Fonds» ou «le FIDA») pour financer le Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF), et à l'intention d'utiliser une partie de ce PRET pour effectuer des paiements au titre du marché de fourniture, livraison et installation à Brazzaville d'un lot de matériel de communication destinés au PADEF.

2-Le Coordonnateur National du Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF), invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue de fournir et livrer un lot de matériel de communication destiné au PADEF. Ce matériel est regroupé en un lot unique et indivisible.

Les entreprises intéressées pourront soumissionner le lot unique.

Le délai maximum de fourniture prévu est de deux (02) mois à compter de la date de notification du marché.

3-L'Appel d'Offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres définies dans l'Accord de financement et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

4-Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent

obtenir de plus amples renseignements auprès de l'Unité Nationale de Gestion du programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF) – Tél 06 658 59 19 – Email: blprodercongo@yahoo.fr et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci – après du Lundi au Vendredi de 8 heures à 16 heures.

5- Les conditions minimum de qualification comprennent:

- L'attestation de non faillite suivant la législation appliquée dans le pays de chaque soumissionnaire ;
- La justification de la conformité vis-à-vis de la législation fiscale et administrative Congolaise (pour les entreprises installées sur le territoire Congolais) ;
- La justification d'un chiffre d'affaires en fournitures du matériel au cours des cinq (5) dernières années au moins égal à deux (2) fois le montant de son offre ;
- La possession d'au moins une expérience d'exécution de marchés similaires (nature et taille) à ceux objet de l'appel d'offres ;
- La capacité financière: l'entreprise doit disposer d'un montant minimum de liquidités et/ou de crédit net d'autres engagements contractuel de 25% du montant de l'offre.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

6- Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut

être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Trente mille (30 000) francs CFA.

La méthode de paiement sera au comptant ou par chèque certifié. Le document d'Appel d'offres sera adressé par avion, par courrier spécial ou messagerie express.

7- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le 26 mai 2016, à 12 heures, heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessous le 26 mai 2016, à 12 heures 30 minutes, à l'Unité Nationale de Gestion du programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF).

Le montant de la garantie d'offres en francs CFA ou équivalent est de 262 500 FCFA.

Le pli devra porter la mention «AON No: F 01/PADEF/2016/UNGP/RPM»;

- Fourniture d'un lot de matériel de communication destiné au PADEF - A n'ouvrir qu'en séance publique de dépouillement»

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est: PADEF

Rue Isaac LOCKO, Parcelles n° 70/42 et 70/43, Quartier Hopital Blanche Gomez, (derrière l'Ambassade des Etats Unis)

Pays : CONGO

Local : voir réception

Téléphone : (00 242) 06 658 59 19 / 06 644 75 07

Adresse électronique : blprodercongo@yahoo.fr / secretariat@padeff.org

Fait à Brazzaville, le 13 mars 2016

Le Secrétaire Permanent

Charles KINZENZE



CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



**legrand**

SIMPLE ALLUMAGE

500 FCFA

**simon**

VA-ET-VIENT

600 FCFA



**Schneider**  
Electric

DISJONCTEUR MODULAIRE  
6A-25A

5000 FCFA



**OSRAM**



AMPOULE

600 FCFA



**legrand**

RALLONGE  
MULTI PRISES

6500 FCFA



**legrand**

HUBLOT

5000 FCFA

6 Avenue Foch, Centre ville - Brazzaville / République du Congo

Tel : 06 908 19 98 / 05 772 47 47 - [www.celecsa.com](http://www.celecsa.com)

# Quel ministre de l'économie et des finances pour la nouvelle République?

Le président de la République, qui vient de lancer le grand chantier de la nouvelle République sur les voies de la rigueur dans le travail, la lutte sans merci contre la corruption, le changement des mentalités, a, semble-t-il, fort à faire avec l'actuel ministre des finances. Des scandales à répétition ont, d'une certaine manière, embrumé l'image de cet homme qui voulait faire croire qu'il était un financier de rigueur. Les espoirs du père de la Nation sur cet universitaire ont été rudement mis à l'épreuve et il semblerait que la cupidité de notre argentier national a eu raison de l'espoir que le président de la République avait placé en lui.

Un véritable cocktail de dérives a été servi aux Congolais, venant de manœuvres désobligeantes et allant jusqu'à saper la bienveillante action gouvernementale du chef de l'Etat: - la «Lettre du Continent» du 20 octobre 2011 évoquait la passe difficile de Gilbert Ondongo, après l'interpellation de son épouse à l'aéroport Roissy Charles De Gaulle, le 1er octobre 2011, avec des valises d'argent liquide. Elle n'était pas hélas, à son premier forfait, car au début de la même année, elle a été interpellée à l'aéroport de Johannesburg, en Afrique du Sud, pour le même motif; - en juin 2013, «Œil d'Afrique» a publié, quant à lui, un article sur «les conflits d'intérêts sous le cocotier»; il était question, ici, de l'implication du ministre des finances, selon plusieurs témoignages, dans «un deal avec une compagnie aérienne internationale desservant le Congo et un grand fournisseur de mobiliers de bureau, aujourd'hui leader en la matière sur la place de Brazzaville». En effet, poursuit l'article, «pendant que le Congo travaillait pour son accession

à l'Initiative P.p.t.e (Pays pauvre et très endetté), l'une des multiples conditions exigées par le Fond monétaire international était «la fin des monopoles dans l'attribution des marchés d'Etat». Mais, cela n'a pas empêché notre ministre des finances de passer outre. Une rumeur persistante, confirme le même article, fait état du don par ladite compagnie aérienne au ministre Ondongo, d'un immeuble de cinq étages au centre-ville et de conclure: «Depuis des années, la ligne Paris-Brazzaville-Paris est devenue la plus rentable de cette compagnie qui s'est longtemps employée à conserver le monopole sur la destination «Brazzaville»; pour ce faire, bénéficier des faveurs d'un ministre était primordial pour elle. Ce qui d'ailleurs justifie le cout élevé des tarifs sur Brazzaville». Le même article renchérisait que le ministre Gilbert Ondongo aurait «dealé» avec cette même compagnie, en vue d'amener tous les officiels congolais se rendant en mission hors du pays, à voyager exclusivement par son moyen. La seule présentation de l'ordre de mission

au Ministère des finances donnait immédiatement lieu à la délivrance d'un M.c.o (Miscellaneous charge order), le plus souvent en classe affaire. Ce monopole aurait ainsi permis à cette compagnie aérienne de faire un bon chiffre d'affaires et au ministre de l'économie et des finances de se «retrouver». - Enfin, le scandale du Portugal est venu porter le coup fatal à l'image et à l'honneur du président de la République qui doit se sentir hautement trahi par celui qui s'était livré à une opération de charme lors de sa nomination. Dans un discours, on dirait ampoulé, en vue de séduire le chef de l'Etat, notre ministre déclarait «qu'il n'accepterait pas que les recettes de l'Etat échappent désormais au Trésor public» et avait également juré «qu'il irait en guerre contre tous les «macros» et «profito-situationistes» patentés qui demandent des exonérations fantaisistes, afin de se remplir les poches et escroquer l'Etat. «Aucun franc ou centime appartenant à l'Etat ne sera laissé ni à la traîne, ni à la disposition d'un quelconque prédateur ou réseau mafieux local». Ce fut quasiment le contraire qui nous a été servi. Comme le rapporte, le 7 février, Luis Rosa du journal «Observador» du Portugal: «...Ce matin, Paulo Santana Lopes avait avoué, lors de son interrogatoire à la Cour centrale d'instruction criminelle, avoir commis des crimes de corruption au Congo, mais pas au Portugal, en ajoutant, selon le même journal, que l'immeuble (comme une villa de luxe à Quinta da Marinha) et de grandes quantités de «cash» qui ont été saisies et

des documents à ordre appartiennent au ministre des finances de la République du Congo, Gilbert Ondongo». On fait état de huit millions d'euros en liquide soigneusement cachés dans ladite villa. Paulo Santana Lopes est le frère d'un ex-premier ministre portugais. Il a été arrêté en même temps que José Veiga, patron d'une société installée au Congo. Interrogé avant lui par la justice portugaise, il aurait, selon la chaîne de télévision portugaise C.m.t.v, avoué et livré José Veiga. Paulo Santana Lopes a donc admis, devant le juge Carlos Alexandre, la corruption au Congo, mais pas au Portugal. La chaîne de télévision C.m.t.v a suivi pas à pas les mouvements de l'opération «Rota do Atlantico» jusque devant les grilles de la résidence du ministre des finances du Congo, Gilbert Ondongo. Celui-ci l'aurait reçu en échange d'un marché de près d'un milliard d'euros, confie le même journal. Aujourd'hui, pour aider à la manifestation de la vérité, notre ministre des finances devrait, en principe, répondre devant une haute cour de justice congolaise, pour avoir complètement abandonné à son triste sort, Monsieur José Veiga, suites aux accusations portées contre lui par la justice portugaise. Une attitude bien peu amicale auprès de celui qu'il a certainement et fraternellement appelé «cher ami». Mais, le peuple n'est pas dupe. Ce qui pourra paraître assez surprenant pour tout citoyen lambda, c'est le silence très prononcé de ces O.n.g de lutte contre la transparence qui n'ont point daigné laisser couler une seule goutte

de salive pour demander au parquet de la République de s'autosaisir de la question, mais qui, pourtant, se livrent avec un malin plaisir à l'instrumentalisation du scandale de «Panama papers», comme s'il était illégal de posséder un compte dans un paradis fiscal. Ces pseudo-coalitions, à l'instar de «Publiez-Ce-que Vous-Payez» du Congo-Brazzaville, devraient se garder de se livrer à une telle manœuvre, car elles-mêmes n'ont jamais communiqué sur les principales sources de leur financement et encore moins sur l'usage des fonds qu'elles reçoivent. Cette complaisance un peu coupable du gouvernement leur donne trop de zèle. Elles crieront à coup sûr au complot, lorsque le même parquet s'autosaisira sur les questions financières les concernant, étant donné que les différents rapports des fonds qu'elles reçoivent sont souvent renvoyés vers les donateurs. Encore qu'il faut s'interroger sur la morale des actions multiples de leur principal donateur. Ce grand milliardaire qui essaie de conforter sa richesse dans la spéculation et non dans des investissements utiles dans l'économie réelle. Et si cette curieuse détermination de ces O.n.g à la solde des fossoyeurs de la stabilité du Congo n'était qu'un coup dans un coup ourdi par certaines personnalités du milieu interne, en vue de déstabiliser un homme qui serait en train de gagner depuis un moment en visibilité quasi honorable? Pourquoi se taire sur une somme de huit millions d'euros thésaurisée dans une villa en Europe et se dire scandalisées par l'ouverture d'un compte

dans un paradis fiscal qui, sans conteste, demeure une opération quasi-ordinaire à laquelle se livrent même les citoyens supposés honnêtes de la planète? Les animateurs de ces O.n.g.s, devenus pour la plus part opposants systématiques du pouvoir de Brazzaville au profit des forces étrangères, n'ont jamais fait prévaloir l'alternance en leur sein. Ils y sont depuis qu'ils ont 25 ans. On leur compte aujourd'hui environs 45 et 50 ans d'âge, ils sont aux mêmes postes, nourris par ces forces extérieures qui orientent leur travail. Pour cette seule raison, ils ne sont ni crédibles, ni sérieux pour notre pays. Si donc le parquet devrait ouvrir une enquête, elle devra commencer par un audit réel de leurs propres comptes dont on ne sait malheureusement rien. L'homme à l'origine de cette petite cabale a été lui-même condamné, il y a quelques années, à un an d'emprisonnement avec sursis pour détournement de fonds, abus de confiance et faux en écriture privée. Son action à la tête de cette campagne est sans fondement. C'est un petit esprit instrumentalisé et emporté comme une petite feuille morte par le vent de la naïveté et de l'insolence. Ce n'est point un défenseur des droits de l'homme, mais un petit agent des forces du mal qui essaie de survivre pour n'avoir pas pu terminer ses études de droit. Le peuple congolais qui a renouvelé sa confiance au président de la République, attend de ce dernier des actes forts dans le choix de ses nouveaux collaborateurs, pour un gouvernement résolument tourné vers le travail et le développement réel du pays. Car sur la «route vers le développement», la tolérance zéro sera à jamais de mise.

Alex NGOULOU KOMBO

Etude Maître Prosper MOUTSOUKA  
Notaire  
Titulaire d'un Office Notarial, sis à Pointe-Noire, 104, Avenue MOE KAAT MATOU, Immeuble MASSEKE, face J. J. LOUKABOU, B.P: 8141, Téléphones: 06 664 24 99/05 587 03 53; E-mail: mouts\_prosper@yahoo.fr

## ANNONCE LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître Prosper MOUTSOUKA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, le 29 février 2016, enregistré au domaine du Timbre et enregistrement de Pointe-Noire Centre, le 8 mars 2016, sous Folio 043/7, numéro 1967, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: AFRIPLAST

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital Social: Un Million (1000 000) de F. CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10 000) F. CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées;

Siège Social: Pointe-Noire, 13, rue de NDJENO, Centre-ville, Boîte-Postale: 1435;

Objet Social: La Société a pour objet:  
- Importation de matières plastiques (PEHD, LLDPE, PP, PVC, etc.) et leur transformation;  
- Importation de machines et équipements pour la transformation des matières plastiques;  
- Importation de moules pour plasturgie;

- Conseil en ingénierie;
- Conseil en procédés plasturgie;
- Vente d'objets en plastique;
- Exportation des matières plastiques recyclées;
- Recyclage des matières plastiques usagées.

Et, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter la réalisation;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérant Statutaire: La Société est administrée et gérée par Monsieur Gauthier Georges DESCOURS BASTIEN, pour une durée indéterminée;

Immatriculation au RCCM: Le 09 mars 2016, sous le numéro RCCM CG/PNR/16 B 947.

Pour avis,

Maître Prosper MOUTSOUKA,  
Notaire

Ministère de l'Economie, des Finances,  
Du Budget et du Portefeuille Public  
Direction Générale des Institutions Financières Nationales  
Direction des Assurances  
N°009.16/MEFBPP/DGIFN/DA

République du Congo  
Unité\*Travail\*Progrès

## COMMUNIQUE

Le Directeur Général des Institutions Financières Nationales informe le public congolais et étranger, ressortissant d'un pays membre de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), que les concours internationaux d'entrée aux cycles de Maîtrise en Sciences et Techniques d'Assurances (MST-A) et du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurances (DESS-A) de l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé au Cameroun se dérouleront:

- les mardi 05 et mercredi 06 juillet 2016, pour le cycle MST-A;
- les jeudi 07 et vendredi 08 juillet 2016, pour le cycle DESS-A;

La date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 24 juin 2016.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de passer à la Direction des Assurances, sise au bâtiment eucalyptus, au 1er étage, porte n° 9, non loin de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF), arrêt Congo pharmacie centre-ville.

Fait à Brazzaville, le 13 Avril 2016

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS

# EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## “ECAir 6% brut 2016-2021”

INVESTIR, FRUCTIFIER, RENTABILISER...

**6% brut**  
par an, pendant 5 ans



**MONTANT DE L'OPERATION  
60.000.000.000 FCFA**

PERIODE DE SOUSCRIPTION  
**21 Mars au 21 Mai 2016**

PRIX DE SOUSCRIPTION  
**10.000 FCFA (au pair)**

NOMBRE DE TITRES  
**6.000.000 obligations**

POURCENTAGE  
**6% brut par an**

VALEUR NOMINALE  
**10.000 FCFA**

QUOTITÉ MINIMALE DE SOUSCRIPTION  
**10 Titres (soit une somme minimale 100.000 FCFA)**

DUREE :  
**5 ans**

Emetteur:



Syndicat de Placement :



Arrangeur et Chef de file:



La Financière

Téléphone : +(242) 05 311 81 71 / +(242) 05 311 81 21, Adresse Mail : [contact@lafinanciere-congo.com](mailto:contact@lafinanciere-congo.com)  
[www.empruntobligataire-ecair.com](http://www.empruntobligataire-ecair.com)

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne en zone CEMAC, cette opération a été visée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale sous le N° COSUMAF-APE-01/16